

Procès-verbal

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail exceptionnel du 5 février 2014

Représentants de l'administration

M. Jean-Luc MARTINEZ
Président

Hervé BARBARET
Administrateur général du Musée du Louvre

Jean-Luc ROUSSEAU
Directeur des ressources humaines et du développement social

Assistants de l'administration

Mme Charlotte LEMOINE
Administratrice générale adjointe

M. Jean-Marc IROLLO
Directeur adjoint de la direction des ressources humaines et du développement social

M. Serge LEDUC
Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Mme Sophie LEMONNIER
Directrice de l'architecture, de la muséographie et des techniques

M. Jean-Claude RIEHL
Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Mme Nathalie DURKHEIM
Psychologue

M. Xavier MILAN
Chef du service de la communication interne

Membres de droit

Dr Anne CHERIN

Personnes qualifiées

M. Olivier VAILLANT
Conseiller de prévention

M. Yann ROGIER
Inspecteur santé et sécurité au travail

Capitaine STEMPEL
SPSI

Assistants de prévention

Mme Alix HARROUK
Mme Nathalie TCHENQUELA
M. Alain BALDACCHINO
Mme Christine LALO

Experts

M. Vincent POMAREDE
Direction support à la médiation

M. Pascal PERRAULT
Direction support administratif

Mme Anne-Laure BEATRIX
Direction support relations extérieures

M. Brice MATHIEU
Direction support à la recherche et aux collections

Mme Cristina HAYE
Direction de la maîtrise d'ouvrage

Mme Marie-Anne PAUTRAT
Chargé d'études RH

Mme Natacha MOREAU
Directrice adjointe de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Représentants du personnel

CGT

M. Xavier FEMEL
Technicien des services culturels

Mme Alexandra KARDIANOU
Ingénieur d'étude

M. Gary GUILLAUD
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

M. M. Franck BOYER
Adjoint technique des administrations de l'Etat

Mme Catherine MALLEGOL
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

M. Jean-Louis RUELLAN
Technicien d'art

M. Camille LEGENDRE
Technicien d'art

SUD CULTURE

Mme Elise MULLER
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Mme Maryline BENSERADE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Mme Sophie AGUIRRE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Mme Julia RIGADE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

FO

M. Jocelyn MINOS

Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Experts

Pour la CGT : Mme Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON, Mme Krista HENOCQ et Mme Hélène CHANTEMERLE

Pour SUD Culture : Mme Brigitte DUCROT

Ordre du jour

1)	Point d'étape sur la réorganisation des services (pour avis)	5
2)	Présentation du projet de répartition spatiale des directions et départements au sein de l'Etablissement (pour avis)	36
3)	Projet Pyramide : point oral (pour information)	54
4)	Questions diverses	64

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de M. MARTINEZ.

M. MARTINEZ

Mesdames et Messieurs, bonjour, nous allons donc ouvrir ce comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. D'abord, je donne la parole à Monsieur IROLLO pour l'appel.

1) Point d'étape sur la réorganisation des services (pour avis)

M. MARTINEZ

Si vous le voulez bien, nous allons donc dérouler l'ordre du jour du comité. Le premier point est consacré à un point d'étape sur la réorganisation des services. Nous nous conformons en cela à l'article 57 du décret du 28 mai 1982, qu'on vous met sous les yeux, qui précise en effet que l'avis de ce comité est requis sur les projets d'aménagements importants ou sur les conditions de santé et de sécurité, les conditions de travail, et notamment avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail. Bref, c'est bien volontiers que nous faisons ce point pour examiner avec vous et vous entendre essentiellement sur les aspects et les conséquences en termes de conditions de travail de la réorganisation en cours. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux directeurs des directions opérationnelles concernées d'être parmi nous.

Un mot d'introduction. Nous allons donc, après le dernier CT, examiner la structuration en sous-directions au prochain Comité technique du 11 février. Il s'agit ici de faire un point d'étape. Suite aux discussions que nous avons eues ensemble, nous avons veillé – même si l'exercice paraissait difficile, à essayer d'avancer avec cohérence. C'est un point que je voudrais souligner, parce qu'aussi bien en termes de réorganisation des équipes qu'en termes de réorganisation spatiale, nous avons souhaité chercher de la cohérence. Je ne sais pas si on peut dire que nous l'avons toujours trouvée, mais en tout cas, je souhaiterais que vous entendiez ces intentions. Puisque justement, ce que nous touchons là, nous ne pouvions pas avancer direction par direction, parce que ça a des conséquences. Le changement de périmètre, l'élargissement du périmètre d'une direction a obligatoirement des conséquences sur la direction voisine, avec laquelle il y a un partage de métiers et de compétences.

Donc on a cherché de la cohérence. C'est la raison pour laquelle on vous a proposé de structurer d'abord en direction, puis en sous-direction, etc. Le plus simple peut-être, avec l'idée comme je l'ai dit dès ma prise de fonction, qu'un des moyens d'améliorer les conditions de travail, c'est de définir le plus clairement possible les missions, de permettre que les personnels travaillent en effet dans un cadre clairement défini, et si possible à proximité les uns des autres, en favorisant justement ces modes de travail partagés.

Je crois que le plus simple, avant que vous ne preniez la parole, c'est que vous avez un certain nombre de documents qui vont ont été présentés, que vous trouverez dans la pochette, avec une proposition, qui n'est pas encore complètement validée de nouvel organigramme. Ce n'est pas simplement un changement formel. C'est à la fois la conséquence de ce que je vous ai présenté plusieurs fois, c'est-à-dire non plus une seule manière hiérarchique de présenter les choses, mais une direction générale qui est en effet à la base de la stratégie de ce musée, mais aussi au service de l'ensemble du musée.

Si vous en êtes d'accord, je vais passer la parole à ceux qui ont avec nous rédigé en vue du CT du 11 février les missions et propositions d'organisation.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je tiens à vous signaler que ce document qui nous paraît fort intéressant, on en a eu connaissance au mieux hier après-midi assez tard, au pire ce matin. Donc on n'a pas pu en parler du tout. Le document que nous avons en notre possession, c'est le document que nous avons eu depuis longtemps, soit lors des présentations des feuilles de route soit dans d'autres réunions. Donc on ne peut absolument pas se prononcer sur ce document-là, qui nous semble intéressant, mais qui nécessite vraiment un travail.

M. MARTINEZ

J'en conviens tout à fait. On avait convenu ensemble que ces documents devaient être prêts pour le CT du 11 février. On a réussi à les préparer un peu en amont pour que vous ayez plus d'une semaine pour les voir. Donc on ne vous demande pas de valider ou de voter sur ces documents. Simplement, comme on a souhaité mettre un point d'étape dans ce comité qui examine pour sa part la réorganisation – c'est la raison de la présence des directeurs parmi nous, pour qu'on fasse un point direction par direction à la fois des missions et de la proposition de restructuration.

Mme KARDIANOU (CGT)

Très bien, j'entends. Donc si nous sommes là, c'est pour donner notre avis sur cette réorganisation, pour faire un point d'étape qui se limitait aux huit directions. Après la présentation, on aura quelques remarques éventuellement mais on ne peut pas se prononcer sur des sujets qui sortent du cadre de ces huit directions. Et je trouve d'ailleurs dommage d'avoir eu l'occasion d'en discuter lors du CHSCT sur ces points-là et d'avoir les documents avec du retard.

M. MARTINEZ

Vous voulez quand même qu'on fasse la présentation, que les directeurs vous présentent les décisions ?

Mme KARDIANOU (CGT)

Bien sûr. Oui, c'est toujours intéressant.

Mme LEMOINE

Mais juste historiquement, pour qu'on soit bien calé ensemble, on avait convenu qu'il n'y avait pas de CHSCT avant le vote par direction dans le détail.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je réponds aussi sur vos propos sur le cahier des charges du projet de Direction. Ce projet devant être présenté aux représentants du personnel par chaque directeur pour décision, préalablement à l'avis du CHSCT.

Pour nous, c'est quelque chose qu'on demande, qu'on souhaite. Ce sera pour un deuxième temps, en espérant que ça ne prendra pas trop de retard. On aimerait aussi avoir une sorte de calendrier pour savoir un tout petit peu quand est-ce qu'on va discuter. On n'a jamais dit qu'on ne discuterait pas, au contraire. On demande d'avoir une discussion avec chaque directeur sur les projets, sur les propositions, sur ce que nous, on a recueilli auprès des personnels, et justement tout ce qui concerne les sous-directions. Pour nous, ce document mérite d'être examiné en profondeur. Bien sûr qu'on demande des informations. Mais en ce qui me concerne, je ne peux pas avoir un avis là-dessus. Mais surtout, on ne peut pas travailler sans les directeurs, sans les projets, et ne pas voir les sous-directions sans avoir avant fait un minimum de concertation.

M. MARTINEZ

Alors prenons cela pour ce que c'est, c'est-à-dire un point d'étape en effet. Mais je me permets de vous dire que même si vous n'avez eu les documents qu'hier ou ce matin, que cela demandait beaucoup de travail aux directeurs qui sont là et à la direction qui est arrivée à les mettre au point. Ce n'est pas une excuse, mais en effet, il s'agit d'un comité exceptionnel que nous avons voulu vous réunir avant le 11 février qui était la date du CT.

Alors le plus simple, c'est en effet de le faire peut-être en demandant à Serge de vous présenter en quelques minutes, les missions et les propositions de structuration.

M. LEDUC (Directeur DASV)

En ce qui concerne la direction d'accueil du public, les propositions en quelques mots. D'abord, c'est que l'intitulé de cette direction modifié et devienne la direction de l'accueil du public et de la surveillance. Il y a un certain nombre d'activités qui se retrouvent dans cette direction, un certain nombre d'agents qui ne sont pas directement liés à l'accueil du public. Je pense naturellement à la partie PC. Sinon, pour la structure, cette direction conserve la structure qu'elle avait depuis 2008, à savoir cinq sous-directions, toujours les mêmes avec le même périmètre de missions. Une sous-direction qui serait chargée du pilotage administratif, qui regroupe l'ensemble des missions administratives et budgétaires qui étaient jusque-là assumées par la sous-direction des espaces administrative et financière. Et quatre sous-directions opérationnelles : la sous-direction muséographiques, la sous-direction de l'accueil et de la vente, la sous-direction de la sûreté, et la sous-direction de la surveillance extérieure et des accès. Donc nous allons regrouper dans l'organisation de cette direction les missions, les formes et le périmètre des missions précédentes.

En ce qui concerne le périmètre des missions, l'activité de maintenance des équipements de sûreté n'est plus au sein de cette direction. Elle est transférée à la direction du patrimoine architectural et des jardins. Ceci étant, la direction de l'accueil du public et de la surveillance conserve la gestion, la modernisation et le renouvellement. Maintenant, pour rentrer dans le détail des missions, elles ressemblent beaucoup à celles que chacun et chacune connaissaient de l'ancienne direction. Il n'y a pas eu de changements fondamentaux.

M. MARTINEZ

Vous voulez poser des questions direction par direction ? Très bien, alors on continue. Jean-Luc, si vous voulez bien présenter.

M. ROUSSEAU (DRH)

En ce qui concerne la Direction des ressources humaines et du développement social (DRH-DS), il n'y a pas de changement de nom. On reste sur le même nom de direction. L'organisation de la DRH-DS se place dans le prolongement de l'organisation qui avait été présentée en 2012, avec une adaptation bien évidemment suite à la décision de réorganisation du 18 janvier suite au rattachement du service intérieur à la direction des supports administratifs et au rattachement du service de la communication interne à la direction des relations extérieures, même si on garde un lien fort avec le service de communication interne malgré le fait qu'il ne soit plus rattaché à la DRH DS. Donc pour nous, il y a surtout un impact en termes de suivi administratif et financier de la direction, qui était pour partie assumé jusqu'à ce début d'année par le service intérieur.

En termes d'organisation, la principale modification est, la proposition de création d'une sous-direction du pilotage administratif, pour regrouper et mutualiser l'ensemble des moyens qui sont nécessaires au pilotage et à la préparation de la masse salariale, des aspects budgétaires, financiers, des marchés qui sont suivis par la direction, de la préparation et du suivi du schéma d'emploi, mais aussi de la coordination et de la mise à disposition de l'ensemble de la direction des moyens

informatiques, et notamment de la partie fonctionnelle du système d'information aux ressources humaines, qui travaille pour l'ensemble de la direction des ressources humaines.

Ensuite, nous restons sur l'existence et le maintien d'un pôle santé et bien-être au travail, qui reste sous la coordination d'Anne CHERIN, avec les mêmes services et les mêmes modes de fonctionnement. Et enfin, là aussi, la coordination qui se fait au niveau de la direction, des trois services qui sont orientés vers les agents du recrutement jusqu'à leur départ en passant par leur parcours professionnel, c'est-à-dire la gestion du personnel, le recrutement et la mobilité, et le service d'organisation métier-formation qui reste directement rattaché à la direction. Donc voilà pour les grands axes d'organisation de la direction des ressources humaines qui est proposée.

Mme LEMOINE

Juste dire une chose qui n'apparaît pas dans le document : - c'est qu'on envisagerait de réduire le nom de la DRHDS à Direction des Ressources Humaines.

M. MARTINEZ

Soyons clairs, je n'imagine pas d'abolir la dimension sociale de la direction. Mais le nom nous paraît un peu à rallonge. Si vous y tenez vraiment, on gardera « développement social » mais « direction des ressources humaines » nous paraît plus claire.

Mme CHARLES-ELIE-NELSON (CGT)

Il y aura moins de pléonasmés.

M. MARTINEZ

Très bien. Donc nous poursuivons avec Sophie LEMONNIER.

Mme LEMONNIER (Directrice DAMT)

Donc l'organisation de la direction patrimoine architectural et des jardins garde son nom. Il y aura un service transversal qui s'occupe du budget, de l'exécution financière, des achats avec la passation des marchés, qui s'appellera « service du pilotage administratif ». Et puis quatre sous-directions, là aujourd'hui il y en a trois : où la sous-direction de la maîtrise d'ouvrage qui intègre l'ancienne direction de la maîtrise d'ouvrage, qui s'occupe actuellement notamment des grands projets Pyramide, mobilier XVIII^e et Lens dans son démarrage de programmation ; la sous-direction technique qui reste affectée dans son périmètre actuel, si ce n'est qu'elle absorbe tous les équipements publics, y compris la partie « courant faible » qui contient la partie sûreté - maintenance des travaux des équipements de sûreté, la prévention contre le vol et la partie sécurité incendie ; une sous-direction « bâtiments » qui s'occupe de toutes les questions relatives aux bâtiments, avec le nettoyage, la maintenance, les travaux et le périmètre également de la documentation complémentaire avec également la prévention des risques et le suivi du projet d'installation des stations de pompage.

La dernière sous-direction sera la sous-direction des jardins, qui s'occupera de tous les jardins du palais et de Delacroix, avec la conduite de l'ambitieux schéma décennal du jardin des Tuileries. Tous les travaux d'aménagement courant type la maintenance, toute la programmation culturelle qu'on a avec la direction support à la médiation et la direction des manifestations, et une partie sur la structure classique et contemporaine qui est installée aux Tuileries.

M. MARTINEZ

On va poursuivre avec Vincent POMAREDE. En introduction, je voulais dire quelque chose que j'ai oublié de préciser tout à l'heure, c'est que dans le travail de cohérence qu'on a cherché à faire, les directeurs et la direction générale dans les jours qui viennent de s'écouler, j'ai plutôt donné la

consigne que avec on proposait pour le CT un nouveau nom, de retirer le terme de « support » qui existait dans la dénomination de cette direction pour le mettre dans les missions. Ça n'enlève rien à la structuration, puisque l'idée, dans l'intention, est qu'il s'agit très clairement d'une direction support, c'est-à-dire au service des activités principales du musée. De là à le garder dans le nom, c'était un peu complexe. Donc dans les propositions de nom qui ont été faites, on a retiré le mot support pour le mettre dans les missions de la direction.

M. POMAREDE

La direction « support à la médiation », c'est son intitulé actuel, a pour mission principale de favoriser par tous les moyens possibles la rencontre entre les publics et les œuvres. Donc c'est une mission générale, mais qui se décline sous beaucoup d'aspects. L'idée étant que cette direction est au service des projets des conservations de la direction générale du musée, d'où la notion de support, et qu'elle fait de la médiation, c'est-à-dire qu'elle fait se rencontrer les personnes, le public et les œuvres que nous conservons.

Comme vient de le dire Jean-Luc, on s'est interrogé sur le nom de cette direction. Et nous pensons qu'à la fois à l'intérieur du musée et surtout à l'extérieur, la notion de médiation demande à être un peu précisée tout de même. Et donc, la proposition que nous vous faisons, c'est que cette direction s'intitule la direction de la « médiation et de la programmation culturelle ». C'est quand même un peu plus compréhensible, surtout pour nos partenaires extérieurs. Le terme de médiation évidemment, qui est au cœur de l'idée générale de cette direction, reste dans le titre principal.

Donc les sous-directions qui sont proposées se déclinent en fonction de ces grandes missions. La première des missions, c'est évidemment de présenter les collections. Nous vous proposons la création d'une sous-direction qui s'intitule « présentation des collections », qui regroupe les agents qui s'occupent de la présentation des collections, c'est-à-dire les ateliers, les gens qui travaillent dans le domaine de l'architecture et de la muséographie et le service des expositions. Cette présentation des collections, nous l'entendons au sens large, aussi bien pour les expositions temporaires que pour les collections permanentes.

Bien évidemment, la sous-direction de la production et de l'édition s'impose puisque nos activités, à la fois l'édition papier, l'audiovisuel et le multimédia gagnent à être regroupés à nouveau dans une seule sous-direction, de manière à pouvoir faire un travail éditorial plus fin, non seulement pour chacune de ces spécialisations, mais également pour des activités transversales qui permettent de développer entre les éditions papier, l'audiovisuel et le multimédia des passerelles, qu'on a embryonnaires aujourd'hui, mais qui demandent à être développées.

Il y a une sous-direction assez passionnante et sur laquelle on va avoir un travail intéressant à faire en termes de réorganisation, qui est la sous-direction de la médiation dans les salles puisque la proposition est de regrouper dans une sous-direction les métiers qui travaillent à la relation directe entre le public et les œuvres – soit par l'oral, soit par l'écrit - c'est-à-dire les gens qui s'occupent des visites conférences, des ateliers pédagogiques, etc., dont certains sont des conférenciers travaillant pour la Réunion des musées nationaux (RMN) dans nos murs et pour nous bien sûr, et d'autre part également les gens qui s'occupent de signalétique avec des consultations sur les contenus que les conservations nous proposeraient en termes de médiation et de signalétique à l'intérieur des espaces.

Enfin la sous-direction de l'auditorium qui conserve bien sûr ses missions actuelles, avec comme demande forte de Jean-Luc MARTINEZ de mieux rendre compte de la vie du musée, de la programmation du musée dans la programmation de l'auditorium. Donc cette sous-direction va s'organiser aussi en fonction de cette demande.

M. MARTINEZ

Merci.

M. PERRAULT

La direction support administratif a pour objet de regrouper l'ensemble des fonctions administratives, à l'exception de la gestion des ressources humaines. Donc c'est une direction qui regroupe à la fois les fonctions financières, juridiques, logistiques, la gestion des archives et des systèmes d'information. Nous nous sommes aussi interrogés sur le nom que devait prendre cette direction, qui en fait n'est pas simplement administrative. Concernant les systèmes d'information, ce n'est pas une tâche administrative à proprement parler. Et donc nous proposons de retenir le nom de secrétariat général. C'est une direction qui est rattachée au même niveau que les autres directions et qui illustre à l'extérieur de l'établissement ce regroupement des fonctions administratives. C'est le terme qui est actuellement utilisé pour ce type d'entité qui existe à la fois dans les autres établissements publics administratifs et les établissements privés. La cohérence de cette direction s'organise autour de trois missions transverses à ces différentes entités. La première, c'est d'être une direction support à l'égard de l'ensemble des autres directions et des départements de conservation en produisant à la fois des expertises dans les domaines qui relèvent de sa compétence et en allouant les moyens qui sont indispensables au fonctionnement des autres directions – des moyens aussi bien budgétaires que logistiques, en matière de systèmes d'information ou d'archives. Et une deuxième mission transverse qui est importante, qui est de contribuer au travail administratif de l'établissement, cette fois plus dans la durée. On ne répond pas simplement au quotidien à l'activité des autres directions, mais cette direction a vocation aussi à structurer dans les domaines qui relèvent aussi de sa compétence un certain nombre de travaux, de programmations qui doivent permettre d'assurer une allocation optimale des moyens, aussi bien informatiques qu'en termes de fournitures, d'achats, de budget, et de sécuriser les actes juridiques, la trajectoire financière, mais ça, on en parlera tout à l'heure.

La troisième mission transverse aux différentes entités de métiers, c'est de participer à l'élaboration des orientations stratégiques, et de fournir les éléments indispensables à la prise de décision en fournissant à la direction générale des prospections financières, des analyses juridiques et plus généralement des analyses dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

C'est une direction finalement qui recouvre des fonctions-métiers qui requièrent une expertise assez forte, donc la structuration découle assez naturellement de ces différents métiers. On vous propose de retenir cinq entités métiers et une entité qui est, comme dans les autres directions, l'aide au pilotage et au suivi de la mise en œuvre des missions transverses que je viens de vous donner. Ces cinq entités de métiers sont les suivantes. D'abord une sous-direction juridique et de l'achat public, qui recouvre complètement l'actuelle sous-direction des affaires juridiques, simplement, on fait ressortir le terme d'achat public, puisque c'est une demande d'une circulaire récente du Premier ministre à ce sujet. A côté de l'aspect proprement juridique, on a de plus en plus la nécessité d'évaluer en même temps que les aspects juridiques les aspects économiques. C'est pour cette raison qu'on a mis en place notamment un plan d'action achats dont on a à suivre la mise en œuvre, même si les achats à proprement dit sont ceux effectués par chacune des directions et restent déconcentrés. Je ne vais pas détailler les points juridiques, je crois que c'est assez connu dans l'établissement.

On aura également à côté une sous-direction des finances qui là aussi reprend pour une bonne part les fonctions du pilotage budgétaire actuel, en ajoutant une partie comptable, puisqu'aujourd'hui on a un service de pilotage budgétaire, une sous-direction de la performance et de la qualité comptable, donc les aspects de qualité comptable et notamment le projet de certification des comptes sera repris par cette sous-direction.

La troisième sous-direction s'occupera des systèmes d'information, qui correspond là aussi pour l'essentiel à l'ex DSI, donc avec les missions de gouvernance des systèmes d'information, de

pilotage des évolutions des différents systèmes, de fourniture des postes de travail, et à la veille technologique relative aux systèmes d'information.

La quatrième entité, c'est la sous-direction de la logistique, qui reprend les missions du service intérieur, donc la stratégie budgétaire en termes de prestations à l'ensemble des directions et des départements des collections, et aussi l'aide à la préparation et la mise en œuvre des décisions et orientations qui sont prises par les instances paritaires, notamment celles qui sont prises par la commission restaurant, habillement, le CHSCT également pour une partie, et le suivi de la politique en matière de développement durable.

La cinquième entité pour qui sera réduite en taille, c'est la délégation aux archives, qui est un enjeu fort dans l'établissement à avoir une gestion rationalisée des archives courantes, et donc ça implique toute une cellule-mission.

Et la sixième entité sera ce qu'on a appelé le service du pilotage administratif qui reprend toutes les fonctions d'appui au pilotage aussi bien sur l'aspect financier que juridique et RH, une fonction d'appui aux directeurs pour le suivi des différentes missions transverses que j'évoquais en introduction de manière à pouvoir faire un *reporting* et un suivi de la qualité des missions.

M. MARTINEZ

Merci. Pour la direction « support à la recherche et aux collections », comme vous le savez, on souhaitait que le directeur soit un conservateur du patrimoine ayant une longue expérience. Il n'a pas encore été nommé. J'ai donc demandé à Brice MATHIEU d'en assurer l'intérim, et il a travaillé avec moi comme conservateur référent pour proposer...

M. MINOS (FO)

Excusez-moi, Monsieur le directeur. La délégation aux archives, c'est une sous-direction ou pas ?

M. PERRAULT

En fait, c'est une petite entité, à peu près deux personnes. Le terme de sous-direction ne me semblait pas convenir.

M. MARTINEZ

Brice, merci de présenter la direction « support à la recherche ».

M. MATHIEU

Comme le disait Jean-Luc, il y a une notion de support qui est proposée d'être apposée sur cette direction également qui s'appellerait « direction de la recherche et des collections ». La proposition qui est faite, c'est d'organiser en quatre structures cette direction. Un service du pilotage administratif qui aurait, comme pour les autres directions, un rôle de correspondant par rapport au secrétariat général notamment pour toutes les questions relatives aux ressources humaines ou au contrôle de gestion, et spécifiquement un rôle de pilotage de la recherche, avec toutes les questions de recherche de partenariats internes et externes, avec le monde universitaire, avec les autres établissements. Cette fonction serait rattachée dans ce service du pilotage administratif.

Il est proposé également de créer un pôle « collections » qui, comme ce qui peut exister dans les départements, serait relié directement au directeur de cette structure, donc au conservateur. Dans ce pôle « collections » seraient créés quatre services : le service de la conservation préventive, le service du récolement, le service des acquisitions et le service de l'histoire du Louvre.

Il est proposé également de créer un service des ressources documentaires et éditoriales, qui aurait pour vocation la coordination des questions documentaires, bases de données et bibliothèques, mais également un rôle plus de production éditoriale, avec les questions de l'iconographie et de la traduction.

Enfin, dans le cadre de nos projets de créer une délégation à la préfiguration du centre de recherche, qui visera à définir les publics, les moyens humains, financiers, logistiques, matériels nécessaires à la création de ce centre de recherche.

M. MARTINEZ

Merci. Anne-Laure pour la direction des relations extérieures.

Mme BEATRIX

La direction des relations extérieures a pour objet de diffuser et de valoriser l'image du musée et de coordonner l'ensemble des relations que le musée entretient avec ses partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des partenaires économiques, institutionnels, médias, etc... Donc une direction support qui se met au service des projets des départements de conservation et qui les anime dans ses différents métiers.

La structuration qui est proposée est de créer une sous-direction relation avec les mécènes et les partenaires commerciaux, qui a donc pour objet de coordonner l'ensemble de nos relations avec nos mécènes, nos sociétés amies, les concessions et les locataires dans le respect de la mission de service public du musée et en veillant à la cohérence entre les actions entreprises et leur impact en termes d'image du musée, puisque c'est bien cette question de l'image qui est l'identité même de cette direction.

Une deuxième sous-direction aura pour objet le développement des publics et l'éducation artistique et culturelle. Là, il s'agit de définir et de mettre en œuvre avec nos partenaires, qu'il s'agisse de l'éducation nationale ou des différentes administrations pénitentiaires, hospitalières, mais aussi des collectivités territoriales et du monde associatif, la politique d'éducation artistique et culturelle de l'établissement, et de coordonner l'organisation des espaces qui lui seront dédiés, et notamment l'espace Richelieu. A travers cette politique, cette sous-direction devra répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et valoriser l'offre et la programmation culturelles auprès de tous nos publics, dans un objectif de développement des publics.

Une troisième sous-direction communication aura pour mission de définir et de conduire la stratégie de communication. Elle veillera à la bonne diffusion et la bonne circulation de l'information relative à la vie de l'établissement, tant en communication interne qu'en communication externe, et à valoriser cette vie des collections, des grands projets en termes de relation presse et de communication visuelle.

Un service nouveau « conseil » est créé, dont la mission consistera à valoriser et à transmettre les savoir-faire du musée. Il sera la porte d'entrée pour collecter et examiner l'ensemble des demandes d'expertise qui émanent d'acteurs extérieurs au musée et fera appel aux différentes ressources du musée pour traiter ces demandes en lien notamment avec les départements de conservation et d'éventuelles institutions partenaires comme l'école du Louvre.

Et enfin une sous-direction du pilotage administratif, comme dans d'autres directions, aidera à la décision et assurera le soutien administratif, juridique et également en termes de ressources humaines de la direction des relations extérieures.

M. MARTINEZ

Merci. Vous avez la parole. Est-ce que vous avez des observations, des réactions ? A la fois sur la méthode, sur comment vous voulez qu'on avance pour aussi mesurer avec les personnels les conséquences en termes de production du travail. Madame MULLER.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Il y a un certain nombre de points sur lesquels on reviendra, mais je pense plutôt en CT. On aura le temps de s'approprier les documents réellement et je pense que ce sera mieux, notamment en ce qui concerne les missions, car cela relève plutôt du comité technique.

Juste pour nous, cela nous pose un vrai problème la notion de secrétariat général. C'est d'ailleurs plus qu'un problème, pour nous, cela n'est pas possible. Parce que basiquement, un secrétariat général met en œuvre une politique. Or là, dans l'organisation telle qu'on la propose, ce sont différentes directions qui sont chargées de la mise en œuvre d'une politique élaborée par la direction générale. Donc pour nous, il y a vraiment une confusion des genres. C'est soit tout est secrétariat général, soit rien ne l'est. Pour nous, ce n'est pas possible. Et même très basiquement, un secrétariat général est nécessairement composé de la part des ressources humaines, ce qui n'est pas le cas de cette direction. Donc spontanément, et même sans aller plus loin, l'appellation ne nous paraît pas adaptée.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je souscris tout à fait.

M. BARBARET

Peut-être pour répondre à cette observation, je sens que vous soupçonnez qu'on a un plan caché. Non, il n'y a pas de plan caché. C'est-à-dire que le plan caché que je pense que vous soupçonniez que l'on ait, ce serait de rattacher la RH à ce secrétariat général.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Non, c'est plus général.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Non, mais il y aura une confusion. D'ailleurs, il y en a eu à la présentation d'une des nouvelles directions, quand on a parlé – du pôle administratif des ressources humaines en lien avec le secrétariat général.

Dans toutes les autres entités, on parle de secrétariat général quand on parle de pôles ressources humaines, administratif et financier. Donc ça peut mener à créer une confusion. Et les noms des directions ne sont pas qu'anecdotiques, ça permet aussi de déplacer des frontières.

M. BARBARET

C'est une réflexion qui a été assez poussée sur le sujet effectivement. Dans le cadre temporaire, c'était une direction support administratif et financier. Mais c'est vrai que dès lors qu'on intègre des fonctionnalités de type logistique, c'est-à-dire le service de Farida LAIDAOUI, ou les systèmes d'information, nous avons des équipes entières qui ne se reconnaissent pas simplement dans la terminologie administrative et financière. Donc après, c'est vrai qu'on peut se dire qu'on peut mettre « administrative, financière et les services d'information et de la logistique. » Là, effectivement, ça fait un peu long. Alors, on s'est dit quel est l'élément... Et je prends bien en compte le fait de la RH - je rappelle l'engagement pris par M. MARTINEZ que la RH relève d'une direction des ressources humaines, un engagement fort qui a été entendu - donc pour nous, le point, c'est soit on fait un titre trop long, soit on a des services entiers qui ne se sentent pas reconnus dans la terminologie administrative et financière. Effectivement, on a pris acte de ce qui se fait beaucoup de structures, on pense notamment à la RMN...

Mme CHARLES-ELIE-NELSON (CGT)

Ce n'est pas le bon exemple. C'est une EPIC.

M. BARBARET

Bref, la terminologie la plus courte d'un service qui intégrerait ces relais de l'administratif, du financier, de la logistique et des systèmes d'information, généralement, est « secrétariat général ».

M. MARTINEZ

Je me permets simplement de vous dire que dans la réflexion, je me répète, on s'est beaucoup vus et on a essayé d'être le plus cohérent possible, et notamment, je nous mets, en tant que collectivité, en garde contre des acronymes qui ne veulent plus rien dire. C'est une forme de déshumanisation de notre mode de travail. A force de créer des noms à rallonge, on ne les appelle plus que par des acronymes et on ne sait plus ce que c'est. Et dans des compte-rendus de réunion, vous ne savez même plus à qui vous parlez – et on veut éviter ça. Pour éviter ça, on va essayer de trouver des noms courts. Après en effet, étant donné qu'on a créé de très grosses directions, avec des entités métiers très différentes, on s'est posé la question. Par exemple avec Serge LEDUC. « Accueil du public », ça nous plaisait bien, mais c'est vrai que le métier, les publics, accueil du public, les surveillances, comment on... Et le cas le plus compliqué c'est en effet peut-être pour la direction de Pascal PERRAULT où le terme « support administratif » fait que - il a déjà plus ou moins été évoqué comme ça avec les personnels - c'est en effet, notamment pour les systèmes d'information, le terme de « secrétariat général » leur plaisait bien. Ils se reconnaissaient plus que dans une direction support administratif. Après, la boîte à idées est ouverte. Si on trouve mieux, plus fédérateur, plus identitaire...

M. MINOS (FO)

Direction de la surveillance et de la vente (DASV), c'était bien non ?

M. MARTINEZ

Ça vous allait bien peut-être, moi, ça ne m'allait pas. Pardon de vous le dire, mais en dehors du Louvre, DAV, personne ne sait ce que c'est.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Justement. En dehors de nous, « secrétaire général », ça renvoie à une autre réalité. C'est ça, le souci.

Mme KARDIANOU (CGT)

Les mots ont leur sens et leur poids.

M. MARTINEZ

En effet, ce n'est pas à moi qu'il faut dire que les mots n'ont pas de sens. Mais j'essaie justement de trouver le sens le plus adapté. Après, DASV est pour moi un bon exemple. En effet, il y a les métiers de la vente, il y a les métiers de la surveillance, et du coup, ça donne cet acronyme qui n'est pas satisfaisant. Après, je le répète, la boîte à idées est ouverte. Il nous est apparu que le terme en effet pouvait faire débat, dans la mesure où on a une direction générale avec un administrateur général et un administrateur général adjoint. Vous n'avez eu ce document que trop tardivement, donc je vous invite à le lire dans le détail, mais je veux créer une direction comme les autres, qui n'a pas de lien hiérarchique sur les autres. Mais il me semble que le terme de « secrétariat général » est assez en adéquation avec les métiers qui sont représentés.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

C'est politiquement extrêmement fort. Beaucoup trop connoté.

M. PERRAULT

Je veux juste apporter un complément sur ce point. Effectivement, on s'est interrogé, puisqu'on a regroupé des entités qui viennent de différentes directions : formation, logistique et un morceau de l'ex DFJ. Moi, j'ai consulté les personnes qui sont dans l'encadrement de cette direction, et on a eu beaucoup de mal à trouver un terme qui satisfasse tout le monde. Et c'est important d'avoir un nom dans lequel tout le monde se reconnaît, c'est important pour l'identité des directions que l'on met en place. Et on a eu l'unanimité en fait sur ce terme de secrétariat général. Alors pourquoi ? Je pense tout simplement parce que c'est un terme qui existe dans les autres opérateurs de la culture et la meilleure preuve en est que...

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Mais ça veut dire autre chose. Il renvoie à une autre réalité !

M. PERRAULT

Je peux juste terminer ? Le ministère de la Culture a créé un club des directeurs financiers juridiques et des secrétaires généraux. Ce sont les deux seuls termes qui existent et qui recouvrent ces fonctions administratives. Donc inventer un autre terme qui n'existe nulle part ailleurs ne nous a pas paru la meilleure option pour avoir une visibilité à l'extérieur de notre établissement, sachant que c'est bien l'objectif d'un organigramme en principe.

M. MARTINEZ

De toute façon, je le répète, la boîte à idées est ouverte. Mais en effet, ce n'est pas une question anecdotique. Il s'agit de trouver les mots qui veulent dire quelque chose. Il y a ça aussi. Quiconque regardait notre organigramme avant cette réforme ne pouvait pas comprendre qui faisait quoi dans ce musée.

Mme AGUIRRE

D'accord. Mais ça disait bien ce que ça voulait dire.

M. MARTINEZ

Il fallait quand même l'historique de la création de toutes ces directions.

Mme CHARLES-ELIE-NELSON (CGT)

Je voulais juste répondre à M. PERRAULT. Je suis un membre de votre sous-direction. « Secrétariat général » ça ne me convient pas du tout. Alors je ne sais pas qui vous a répondu ou pas répondu. Je vous donne mon opinion. Ça ne me convient pas.

M. BARBARET

Pour vous donner toutes les règles du jeu, quand on a réfléchi, pour éviter les acronymes dont on ne se souvient plus au bout de 15 jours, voire tout de suite, on s'est dit qu'il ne fallait pas plus de trois mots, sans compter les conjonctions de coordination. Vous allez voir, c'est un exercice redoutable. Je sais que la boîte à idées est pleine, mais si en trois mots, on peut résumer les fonctions supports qui recoupent les systèmes d'information, la logistique, le budgétaire, etc... - et qui ne soit pas le secrétariat général...

M. MARTINEZ

Avez-vous d'autres observations ?

M. FEMEL (CGT)

Pour notre part, on aimerait insister sur l'organisation des directions. On va rentrer dans le détail. Il y avait un point fort, vous avez insisté dessus, sur les conditions de travail. Là, pour l'instant, pour nous, ça ne nous apparaît pas mis beaucoup en relief, notamment sur les feuilles de route où ça apparaît de mettre à jour les DUERP, mais il manque toujours les plans d'action. Donc pour nous, ça va être l'occasion de discuter notamment de l'organisation de ces directions, de mettre en avant les conditions de travail. Les problèmes de communication entre les services, ça aussi, ça avait été mis en avant. Pour nous, un des tests qui sera le plus révélateur, c'est de prendre les feuilles de route, voir les problématiques qui sont soulevées, et en fonction de chaque point, regarder avec un œil critique en disant : tel aspect CHS pourrait être amélioré. Bien sûr un calendrier CHS est en compte. Mais aussi concernant l'aspect communication, quand on prend un sujet qui impacte plusieurs directions, se mettre d'accord sur les remontées d'information. Là, si je prends l'exemple concernant l'ex-DASV - je ne rentre pas dans le détail - mais il nous paraîtrait improbable que l'on puisse améliorer cela sans écouter les principaux concernés - les unités de travail, etc. - la mettre en relation avec ceux qui vont procéder au projet pédagogique, et ceux qui vont faire concrètement, physiquement la signalétique. Pour vous donner cet exemple-là, quand on parle de méthode, c'est un peu, nous, comment on voit les choses en termes d'organisation de travail pour être sûr de ne rien laisser au hasard et de ne pas rater l'occasion justement de s'attarder à ces difficultés, petites ou grosses par ailleurs.

M. MARTINEZ

Nous y veillons. Je vous rappelle d'abord qu'on a fait ces feuilles de route avec les directeurs et avec vous, qu'on les a aussi diffusées pour que ça devienne un document partagé. Et ensuite, bien entendu, au passage précis devant ce comité de chaque direction dans sa structuration finale, ça sera l'occasion d'un échange. Après, en termes de communication, puisque c'était quelque chose qui était remonté, on va essayer de formaliser mais dans chacune des feuilles de route, pour qu'il y ait une procédure de la manière dont l'information monte et descend. Je voulais simplement vous dire ça. Mais à ce stade en effet, il est difficile d'aller plus loin.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Aujourd'hui, officiellement, on se prononcera uniquement sur la question des directions. Néanmoins, pour gagner du temps, sur la suite on va quand même lister un certain nombre de points qui, pour nous, sont problématiques dans le cadre du CHSCT. Puisqu'il s'agit d'une réorganisation, il s'agit quand même globalement de poser la question des risques psychosociaux. Nous, on a repéré quand même un certain nombre de difficultés. La première, c'est que la réorganisation se fera en même temps que la modification de certaines missions. Je pense notamment à l'auditorium, les expositions, l'édition.

M. MARTINEZ

Pardon de vous interrompre, Madame MULLER, mais c'est l'inverse qui serait inquiétant. Si une réorganisation était purement formelle, et n'avait pour objet aucune modification des missions, ce serait une action non fondée. C'est bien parce qu'il s'agit de revisiter ces missions que nous avons senti le besoin d'une réorganisation.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Alors, vous avez la possibilité de « les missions sont les bonnes, bien définies et on reste sur ces missions, mais l'organisation empêche de les mener pleinement à leur bout ».

M. MARTINEZ

C'est le diagnostic que je pose.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Ce qu'on entend par là, c'est qu'on a des agents qui sont dans des difficultés doubles. Il y a la réorganisation, il va y avoir en plus un déménagement, mais en plus, c'est qu'ils ne savent pas à l'heure actuelle exactement ce qu'ils seront amenés à faire et le sens qui sera donné à leur métier. Là où il va vraiment falloir, à notre avis, assez rapidement, être précis, c'est sur le sens et sur ce qui continuera à être ou ce qui ne le sera pas. Là, il y a un point important.

Tant qu'à être sur la question de la médiation, on s'est rendu compte en lisant le document qu'il y a pas mal de choses que nous, on aimerait rajouter à la direction de la médiation.

M. MARTINEZ

Vous auriez créé de trouble encore plus de la confusion.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Pas nécessairement. Mais par exemple, on a une problématique sur la médiathèque. En fait, rien que le nom laisse à supposer que la médiathèque existe pour la médiation. Là, ce n'est pas le cas. Quand on a vu les feuilles de route sur les réunions qu'on a pu avoir, on a vu que la question de l'accueil du public n'apparaissait pas. Ce qui s'explique dans une direction recherche, néanmoins, le cœur de l'activité de la médiathèque, c'est bien l'accueil du public. Donc là-dessus, il faudrait aussi avoir des infos et des éclaircissements assez rapidement. De toute façon, en termes d'organisation, de la structure de l'établissement, là où existent motifs de troubles et d'angoisse pour les personnels, c'est assez fort.

M. MARTINEZ

Le diagnostic que nous faisons, et que Vincent a énoncé, c'est justement, en tout cas pour les métiers qui relèvent de la direction de Vincent, de définir très clairement ce que sont ces missions. Parce que je fais le diagnostic qu'en effet, le trouble vient du fait de missions qui n'étaient pas celles originellement constitutives de ces entités. C'est clair. Quand une direction d'auditorium finit par s'appeler direction de l'auditorium et des manifestations culturelles, on ne sait plus quel est son champ d'action par rapport aux autres directions. Donc on a quand même créé dans ce musée beaucoup de recouvrements de périmètres, et je pense que c'est ça qui est à l'origine parfois d'un flou sur la définition des missions. Donc, on voudrait aller vers plus de clarté.

On parle beaucoup au personnel. Le personnel parle de l'auditorium. Il vous a beaucoup rencontrés et Vincent continue. On entend très bien. C'est vrai que ça fait beaucoup pour les personnels. Ils n'ont plus le même directeur, ils ne sont plus dans la même structure. On leur dit que pour leurs missions, on va revenir aux bases. Ça fait beaucoup, on est tout à fait conscient de ça. Après, on s'appuie quand même sur des entités de métier. Quand vous nous dites que les gens ne savent plus ce qu'ils ont à faire – plusieurs fois, il y a des gens qui m'ont dit ça, donc c'est un ressenti – on leur rappelle que leur métier est un métier qui reste le même. Pour quelqu'un qui est chargé de d'exposition dans ce musée, qu'on fasse plus ou moins d'expositions ou qu'on change d'organisation, son métier reste le même.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Mais le sens n'est pas nécessairement le même. Que le métier reste le même, c'est une chose, mais le sens donné au métier peut varier.

M. MARTINEZ

J'entends très bien. Je ne sais pas si Vincent veut rajouter quelque chose ?

M. POMAREDE

C'est vraiment un sujet dont on a commencé à discuter avec les agents, parce que c'est ça qui est important, de leur expliquer et de voir un peu comment se déroulent les choses. On parle des expositions. C'est vrai qu'on voit leur inquiétude quand on leur dit : « Vous allez être amenés à travailler aussi sur les collections permanentes ». Et ça, il faut qu'on leur explique. Dans les collections permanentes, il va y avoir un certain nombre d'opérations qui vont se faire, d'événements qui vont être mis en place qui en fait seront mieux gérés par eux, puisque ça ressemble très fortement à ce qu'ils font. Seulement, ce sont des choses que l'on doit construire avec eux.

Et sur les recouvrements de périmètre, c'est vrai qu'on avait dans le musée un gros problème, qui va mettre un certain temps à se régler. Sur toutes les questions de multimédia, sur les questions de visuels, sur les questions du spectacle vivant, il y avait plusieurs directions qui s'occupaient de monter des choses. Et comme ces gens ne se parlaient pas toujours, ça donne des dysfonctionnements parfois graves. Juste un exemple, parce que je crois qu'il est significatif, et ça explique une partie du travail du fait. Deux directions, pour l'année Rameau, ont programmé en même temps le même opéra de Rameau avec des chanteurs et des orchestres différents et des partenaires différents.

Mme KARDIANOU

C'est l'exemple que l'on donne à toutes les réunions !

M. POMAREDE

Parce que c'est le plus significatif, mais on peut en prendre un autre, qui est que pratiquement toutes les directions font des mini-sites, des blogs et des choses Internet sans que ça passe par le service multimédia, justement parce qu'ils ne peuvent pas assumer. Mais du coup, on a un dysfonctionnement dans tous les sens. Donc je pense qu'il y a redonner du sens au travail de chacun par rapport à leur métier, en recentrant les choses beaucoup sur les collections permanentes et sur les projets du musée. Mais il y a aussi voir avec eux comment l'on peut adapter les différentes manières de travailler aux missions nouvelles ou aux renforcements de certaines missions qui sont prévus dans le projet scientifique et culturel que Jean-Luc MARTINEZ a présenté. Mais c'est un travail qui va prendre quelques semaines ou quelques mois, puisqu'il faut prendre le temps de l'expliquer.

M. MARTINEZ

Quant à la médiathèque, vous savez mieux que moi que j'ai hérité d'une situation de trouble ou de flou, pour ne pas dire d'inquiétude des personnels. Et donc au contraire, depuis ma prise de fonction, j'ai confirmé l'existence d'une médiathèque. Nous avons abondé en personnel, là où il y avait eu une baisse de personnel. Et j'ai essayé de trouver une mission et un sens, à savoir d'adapter ce qui avait été créé dans les années 80 à la réalité de notre public du XXI^e siècle, en l'intégrant dans une direction recherche et collections.

J'ai entendu vos remarques sur ce point, au point que vous découvrirez dans la nouvelle fiche consacrée à cette direction qu'on a intégré ce rôle d'accueil des publics, du grand public et aussi de porte d'entrée pour l'orientation vers les publics plus spécialisés. C'est la réponse que je souhaite formuler avec les personnels de la médiathèque.

Mme MALLEGOL (CGT)

Comment vous avancez sur le projet du déplacement de la médiathèque au pavillon Mollien ? Est-ce que vous pouvez me préciser où vous trouvez les 573 mètres carrés linéaires qui sont dévolus à la médiathèque ? Parce le déplacement induit quand même qu'il y a des publics internes, mais aussi

externes, et moi, je serais curieuse de savoir comment le public va s'y retrouver là-dedans ? Déjà il faut qu'il aille jusqu'au pavillon Mollien, en plus, il ne peut pas y avoir accès en tant que public. Les conférenciers, c'est pareil. Ils n'ont pas le temps d'aller se documenter à Mollien, alors même que leurs bureaux maintenant sont sous Pyramide.

De plus, je soulève aussi la question du futur lieu de travail pour les conférenciers, qui sont répartis éventuellement sur deux niveaux pour l'accueil des groupes. Je rappelle que la médiathèque remplit à ce jour cet office. Que vont-ils devenir pendant deux ans et où les mettre ?

Dernier point, il était important concernant la parole donnée. Il nous a été dit et redit par différentes directions que la médiathèque ne serait pas impactée par le projet Pyramide et les travaux. Or je m'aperçois que notre avenir n'est pas clair. Nous avons l'occasion d'en reparler lors du prochain CT, mais d'autres questions concernent nos missions actuelles et futures sur l'organigramme. En fait, qu'est-ce que vous nous proposez ?

M. MARTINEZ

C'est un point très complexe, puisque ça touche aussi au deuxième point, qui est la question du déplacement. Alors je ne sais pas, qui vous a dit que la médiathèque ne serait pas impactée par le projet Pyramide. Puisqu'il y a un projet dans lequel il y a un impact du projet Pyramide sur la médiathèque. On voulait vous dire la vérité et on va vous la détailler tout à l'heure.

Ensuite, il s'agit en effet de proposer que d'ici deux ans, enfin à terme, la médiathèque soit installée avec la direction Portes des Arts. Ca, c'est la cible. Entre-temps, ça signifie qu'il faut confier les missions aux personnels de préparer ça et de maintenir en effet, comme le disait Madame, un minimum ou un maximum de service public. On a pensé en effet au pavillon Mollien. On n'a pas trouvé 500 m² au pavillon Mollien, mais il s'agirait en effet de traiter le fonds documentaire, de le rendre accessible et de permettre cette consultation. C'est un travail qui reste à faire.

Mme MALLEGOL (CGT)

Une consultation en visiteur ou une consultation en interne ?

M. MARTINEZ

Comme vous le savez, la consultation a été très dégradée depuis les années 1980, d'une ouverture large, universelle au grand public à une ouverture plus limitée. Ce sera à voir avec les personnels de la médiathèque ce qui est possible en fonction des aménagements. Est-ce qu'on ouvre qu'en interne ? Est-ce qu'on ouvre en interne et vers l'extérieur ? Vous disiez tout à l'heure que ce ne serait pas possible pour le grand public, ça l'est. Les documentations des départements qui sont installés à Mollien sont ouvertes au public à certaines heures et jours. Et le public vient ici, donc il passe par les huissiers pour accéder. Donc c'est quand même possible, à Mollien pendant deux ans, de maintenir une continuité de service de la médiathèque.

Mme MALLEGOL (CGT)

C'est un public spécifique. Ce n'est pas un public en amont des visiteurs qui viennent au Louvre. C'est un public spécifique que vous allez avoir.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Justement. Je pense qu'on rejoint, par exemple le problème du cabinet des dessins. On va se retrouver avec un endroit transversal à trois directions. Le cabinet des dessins, c'est le département des arts graphiques. Ça aurait pu aller avec la médiation, parce que finalement, c'est ouvert au grand public. Et ça concerne aussi les chercheurs, puisque c'est ouvert aux chercheurs, donc au département recherche. Et ça rejoint aussi la médiathèque.

M. POMAREDE

Ca concerne aussi la partie atelier.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Après, il y a un vrai souci de perte de connaissances. Avant les réaménagements du Grand Louvre et de l'aile Richelieu, le grand public savait assez aisément que le cabinet dessins était ouvert à tous. Puisque de fait, le musée et la peinture italienne qui continuait – il y avait l'accès au cabinet dessins qui était dans le musée, donc le grand public pouvait savoir. Et je m'en rends compte avec le temps, les agents le savaient, mais petit à petit, on le sait de moins en moins et donc il y a de moins en moins de public ordinaire, du public qui vient sans savoir, a accès au cabinet des dessins parce que l'information ne circule plus du tout. Du fait que l'entrée ne se situe plus à l'intérieur du musée, fait qu'il y a une perte de la connaissance de cette possibilité.

Donc je vous rejoins un petit peu sur la médiathèque. Le problème, c'est que le public ordinaire, celui qui ne sait pas que ça existe et qui découvre que ça existe, se dit : « Tiens, du coup, j'irais bien voir quelques dessins. » On a un vrai souci de méconnaissance dans le musée de tout ce qui est offert. Et ça, c'est un gros boulot sur la médiation. Et finalement, c'est typique des sujets qui sont transversaux. Il faut que tout le monde s'accorde bien. Moi, je trouve que ça rejoint un peu la même problématique que le cabinet dessins où, en 20 ans, la connaissance s'est perdue. Plein de gens ne savent pas que le cabinet dessins est accessible au grand public sur rendez-vous – sauf des chercheurs.

M. POMAREDE

Ce que vous dites est réel, mais, à mon avis, il y a quelque chose qui est encore plus important, c'est le développement d'Internet, qui fait que beaucoup de gens consultent des dessins – à tort, mais c'est comme ça – sur les bases que l'on peut avoir à l'extérieur. Et pour la médiathèque, c'est un peu pareil. D'une manière générale, dans le musée, on n'a pas forcément tiré les enseignements de l'impact d'Internet sur les métiers qui s'occupent de documentation. Et il faut bien évidemment continuer à offrir ce service, mais peut-être d'une façon un peu différente. Effectivement, tout ceci passe par la communication.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je voulais justement faire un peu le lien entre de tout ça. C'est un problème de déménagement et un problème technique, mais ça montre aussi que les agents ne savent pas où ils vont. C'est lié aussi à la réorganisation. Donc les deux sont liés, même si la question de la médiathèque se pose avec plus d'urgence, parce que si mes infos sont bonnes, le déménagement aura vu, pour la phase Pyramide, bien avant la mise en place des autres espaces.

Le problème pour les agents, c'est ce que disait Elise tout à l'heure, c'est le risque de souffrance au travail, ce risque de ne pas se retrouver dans les missions, de ne pas savoir ce qu'on fait.

La médiathèque le ressent depuis quelque temps. Dans les départements, il y a des centres de documentation, mais c'est un public averti, des étudiants et des chercheurs qui travaillent dans des groupes. Mais à la médiathèque...

M. MARTINEZ

Je vous rappelle, Madame KARDIANOU que nous sommes un service public, et que normalement, le grand public peut aller dans toutes documentations.

Mme KARDIANOU (CGT)

Bien sûr. Mais ce n'est pas une critique. C'est juste qu'autrefois, à la médiathèque, vu que l'accès était direct, elle était ouverte non seulement aux conférenciers qui préparaient non seulement aux

professeurs... C'était ouvert même aux publics qui arrivaient par hasard, qui se perdaient un peu. Mais il y a quand même encore 4 000 visites par an. Ce n'est pas rien, même si depuis plusieurs mois, si ce n'est pas plusieurs années, le volet médiathèque n'apparaissait plus sur le site internet. Il n'y avait plus de bannière, il n'y avait plus quelque chose qui incitait les gens à y aller. Il y avait les anciens qui savaient, il y avait le bouche à oreille, etc. Donc c'est vrai qu'il y a une problématique pour voir ce qu'on peut faire avec cette médiathèque dans le moyen terme.

Et dans le court terme, qui découle de la réorganisation, qu'est-ce qu'on fait des personnes aussi ? Mais pas seulement ceux de la médiathèque, car il y a aussi d'autres unités ou services qui se retrouvent un petit peu entre deux eaux en attendant un nouveau directeur pour discuter. C'est le cas justement du support à la recherche et aux collections. Même s'il y a eu beaucoup de réunions et d'échanges entre les personnes que ce soit Brice MATHIEU ou la direction générale, il reste quand même le projet commun à construire. A nos yeux, il reste quand même quelque chose de concret. Parce que comme je le disais comme une boutade dans une réunion : on a les œufs et l'huile, le sel, le fouet et le vinaigre, mais ce n'est pas pour ça qu'on a la mayonnaise. Les éléments sont là, mais il faut une recette pour les lier entre eux. Les agents dans plusieurs unités, souffrent de ce manque de visibilité. Je ne dis pas que vous ne l'avez pas, mais peut-être que ce n'est pas encore très visible aux yeux des agents, à nos yeux. Pour les 6 mois à venir.

Nous n'avons pas la possibilité de dire aux agents : « Non, il faut temporiser. Il faut que le nouveau directeur arrive. Il faut que les nouveaux sous-directeurs arrivent. Il faut qu'on ait ces échanges et cette validation en CT. » Pour eux, il faut comprendre que c'est une source d'inquiétudes qui, à mes yeux, sont légitimes et je suis là pour les transmettre. C'est le problème qui se pose avec le CETS. Il y a des soucis bien précis, que je pourrais d'ailleurs vous exposer dans le cadre de la réorganisation. Mais je ne sais pas si c'est bien de le mettre à ce moment-là ou en CT ou en voyant la sous-direction. Le temps passe. Il faut qu'on prenne des décisions pour rassurer les agents. Mais en même temps, il faut qu'on trouve le temps nécessaire pour la concertation, qui ne soit pas trop tôt, mais qui ne soit pas trop tard.

M. MARTINEZ

Vous avez bien décrit les choses. Vous voulez dire que la réorganisation cherche à répondre à un certain nombre de ces inquiétudes. Ce qui me permet de rappeler ici que, par exemple, pour la direction recherche et collections, ces personnels sont suspendus à des décisions depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et qu'il ne faut ni précipiter les choses, ni laisser pourrir la situation. Alors on est dans cet entre-deux ensemble, vous et nous. Il me semble que depuis mon arrivée, en tout cas pour cette direction-là, on a quand même réuni les acteurs, on les a écoutés. La proposition qu'on construit a été construite aussi à partir de ce qu'on a entendu de leurs inquiétudes. C'est la raison pour laquelle j'ai quand même décidé de créer cette direction alors que je n'ai pas encore trouvé son directeur, pour prendre cet exemple. Mais voilà, j'entends cela.

M. MATHIEU

Pour prendre un autre exemple justement, j'ai lu que dans le service ressources documentaires et éditoriales, il y a les iconographes. Ce n'est pas une nouveauté, on a vu avec la direction et les agents qui sont dans ce cas,...

Oui, mais l'exemple n'est pas juste, parce que je les ai rencontrés. On en parle avec Vincent. On est complètement sur ce sujet pour trouver des solutions qui satisfassent tout le monde.

Mme KARDIANOU (CGT)

Pour prendre un autre exemple, justement, on a vu avec la direction, je sais que d'autres agents sont dans ce cas, et ils ont expliqué pourquoi ils se voient moins dans ce service des ressources documentaires et éditoriales que sur un service d'édition. C'est peut-être des détails pour vous ou

moi sur le papier, mais je parle au service des agents. Je veux qu'on se voie et comprendre leurs inquiétudes sur là où on va les positionner. Est-ce qu'on va les positionner machinalement sur un service parce que c'est comme ça ou parce que j'ai mis un nom par hasard, mais j'aurais pu le mettre ailleurs – parce que quelquefois, c'est le cas. Ou est-ce qu'on cherche vraiment à savoir ce que font les agents ? Où est-ce qu'ils sont les plus utiles ? Et où est-ce qu'ils peuvent vraiment travailler ? Ça, c'est un exemple...

Mme KARDIANOU (CGT)

Mais ce n'est pas une critique, c'est un exemple.

M. MATHIEU

Mais cet exemple-là, il est vraiment pris en compte. On est vraiment dans cette phase d'écoute et de trouver des solutions qui arrivent à ce que ce soit opérationnel.

M. MARTINEZ

Puisqu'on est sur ce cas, c'est très clair. On en est au deuxième rapport sur comment on doit faire pour structurer cette direction. Les personnels se sont plus qu'exprimés. Personnellement, ça fait quatre fois que je les vois. Après, ce que je ne veux pas faire, c'est prendre une décision arbitraire pour une ou deux personnes sans mesurer aussi les conséquences pour l'organisation de tout un service, de toute une direction. C'est la raison pour laquelle l'exercice est délicat. J'entends que ça peut être inconfortable pour des personnels. Je répète qu'on n'a pas répondu en ce qui concerne ce cas-là. Il y a une surcharge de travail.

Mme KARDIANOU (CGT)

Mais ce ne sont pas des cas individuels que nous vous présentons là, c'est des exemples qui montrent qu'il y a quand même des interrogations.

M. MARTINEZ

C'est pour ça que je parlais en introduction de chercher de la cohérence. Parce qu'on peut aussi en habillant Pierre déshabiller Paul, et il faut faire attention.

Mme LEMOINE

Psychologiquement, c'est compréhensible que les agents soient dans l'incertitude et soient inquiets. Mais en même temps, on leur demande de participer à l'élaboration d'un projet. Donc forcément qu'il y a des moments d'incertitude, puisqu'on est en construction. Moi, je pense même que c'est rassurant qu'ils aient cette incertitude. Si on leur avait donné un projet de réorganisation tout ficelé, ils auraient été mécontents, à juste titre d'ailleurs, parce qu'on leur imposait.

Mme KARDIANOU (CGT)

Mais dire que l'inconfortable, c'est quelque chose de motivant, excusez-moi...

Mme LEMOINE

Non, mais je me suis mal exprimée. C'est inévitable. Inévitable, parce que forcément la concertation fait qu'il y a de l'incertitude.

Mme KARDIANOU (CGT)

Oui, mais l'incertitude, ce n'est pas forcément quelque chose de productif.

Mme LEMOINE

Non, mais c'est mieux que si on leur avait donné un projet tout ficelé. Je m'étais mal exprimée.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je comprends ce que vous voulez dire, mais ce n'est pas dans le cadre du CHSCT que vous allez nous dire qu'il faut être dans l'inconfort pour travailler mieux.

M. MARTINEZ

Madame MULLER.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

On avait un premier point d'inquiétude sur le sens des missions à donner rapidement aux agents. Après, l'autre souci qu'on a dans le détail des directions, c'est qu'on a un problème parfois de cohérence organisationnelle. Notamment, on l'a déjà dit au tout début, pour nous, l'éclatement de la sûreté est un vrai souci. C'est un souci à deux titres : en termes de sûreté, parce que ça perd de cohérence dans la ligne décisionnaire et du coup, pour nous, il peut y avoir péril. C'est un problème aussi pour les agents de ces services qui se retrouvent avec une ligne hiérarchique qui devient très compliquée et une communication qui est potentiellement très compliquée. Preuve que là-dessus, ce n'est pas une nouveauté chez nous, c'est qu'on vous avait déjà dit à la première réunion que, pour nous, la sûreté était un tout, et que soit il y avait une décision de séparer sûreté et accueil du public, soit les deux n'étaient pas scindés, mais dans ce cas-là, il fallait la totalité du paquet. En plus sur ce sujet-là qui est extrêmement sensible, ça nous paraît très particulier. Donc je le redis, pour tous les agents – que ce soit ceux qui travaillent dans ce service ou ceux qui en dépendent dans leur activité quotidienne –, c'est vraiment...

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Disons qu'on n'a pas de dogme sur le rattachement à telle ou telle direction, mais qu'on pense qu'il y a des vraies cohérences d'unités qu'il ne faut pas casser entre plusieurs directions, et la sûreté en est un des exemples.

M. MARTINEZ

Peut-être que c'est un point plus CT...

Mme MULLER (SUD CULTURE)

C'est un peu des deux. Parce que la difficulté de travailler au quotidien, c'est du CHS.

M. MARTINEZ

Après, nous avons pesé et nous pesons avec Serge et Sophie les inconvénients et les avantages de l'une ou l'autre situation. Et on est prêts à entendre tous les argumentaires. Il ne s'agit pas de casser ce qui fonctionne, mais moi, il faut qu'on m'explique en quoi la sûreté doit rester ensemble. Pour l'instant, je n'ai entendu aucun argumentaire décisif dans ce sens. Dans la mesure où, en effet, pour le bon fonctionnement de beaucoup de services, le fait que ceux qui sont soit les prescripteurs ne soient pas ceux qui finalement maintiennent, qui font la maintenance. Après, je suis sensible à votre argument, et c'est l'argument que beaucoup mettent en avant, il ne faudrait pas casser quelque chose qui est cohérent et créer de la complication dans la vie des personnels pour rien ou pour une question de principe.

Donc la question reste ouverte, mais a priori il est plutôt de bonne pratique que le prescripteur ne soit pas celui qui s'occupe notamment de la maintenance.

M. FEMEL (CGT)

En ce qui concerne les risques psychosociaux, quid de la réouverture de la boîte de dialogue ?

M. MARTINEZ

Vous voulez qu'on la rouvre ?

Mme KARDIANOU (CGT)

En ce qui concerne justement cette boîte de dialogue, à sa fermeture, j'ai ici toutes les questions et beaucoup de réponses portaient sur un deuxième temps de réponse. Ça aussi, c'est intéressant de revenir avec des réponses, dans la mesure du possible, dès maintenant ou dans un très court délai pour que les agents aient un retour sur ces interrogations.

M. MARTINEZ

Pourquoi on a dit dans un deuxième temps ? Parce qu'une des premières réponses, c'est la structuration en sous-direction et la définition de la feuille de route. Les personnels nous ont dit : « Là, on ne comprend pas ce que vous voulez dire. Pourquoi vous utilisez tel mot ? Et là, vous semblez oublier notre mission. » On a entendu les questions. Et avec les directeurs nommés, on a essayé dans la feuille de route et dans la proposition qu'on a anticipée pour le CT du 11 février, de répondre déjà à des éléments. Donc un premier élément de réponse.

Après, pour ce qui est de la proposition de rouvrir la boîte de dialogue, ça mériterait de la rouvrir avec une date d'ouverture et une date de fermeture, avec une échéance. Parce que, comme vous l'avez vécu, c'est quelque chose de très stimulant, d'intéressant d'entendre y compris les mécontentements et les vraies inquiétudes du personnel, mais il faut aussi répondre en temps et en heure.

Mme KARDIANOU (CGT)

Et répondre concrètement et ne pas remettre à un troisième temps.

Mme LEMOINE

Ce que je peux peut-être faire, c'est de reprendre toutes les questions pour voir si au jour J ou aujourd'hui, on peut déjà apporter des réponses. On peut peut-être essayer de faire ça pour le CT de la semaine prochaine. On verra ce qu'on peut faire. Parce que rouvrir la boîte de dialogue si on ne peut pas répondre aux questions,... En tout cas, il faut rouvrir la boîte de dialogue, mais il faut quand même qu'on ait épongé un maximum des questions qu'on avait reporté à un deuxième temps. Autrement, on n'est pas prévenus.

M. MARTINEZ

Madame MULLER.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Pour continuer sur la thématique des risques psychosociaux, elle apparaît dans les feuilles de route des différents directeurs. Là, c'est purement pragmatique. C'est-à-dire que fixer des objectifs sur la question des risques psychosociaux aux directeurs, c'est très bien, néanmoins, ils n'ont ni la formation, ni a priori la compétence de les traiter comme il faut. En plus, on sait que bien souvent ce sont des thèmes qui font peur. Et quand on a peur, on préfère ne pas trop s'en occuper.

M. MARTINEZ

Mais là, on leur demande de s'en occuper.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Mais justement, c'est bien gentil de leur demander de s'en occuper si on n'a pas de soutien derrière. On pense qu'il faut impérativement qu'il y ait un soutien et un support...

M. MARTINEZ

Vous parlez de formation ?

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Non, mais il faut des compétences là-dessus, et pas que de la formation, de l'humain aussi. Et il faudra voir aussi avec le pôle hygiène, sécurité et des conditions de travail pour organiser les choses, parce que sinon, ça sera juste un vœu pieux ou alors très mal fait, même avec de la bonne volonté.

Mme LEMOINE

Quand vous dites que les directeurs ne sont pas armés, il y en a quand même qui le sont.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

On peut en discuter.

Mme LEMOINE

Quand même, ce sont des collègues qui ont l'habitude d'encadrer. Ceci étant dit, un pôle hygiène, sécurité et conditions de travail peut aussi apporter son soutien, qui le propose à corps et à cris depuis longtemps.

M. MARTINEZ

Vous avez d'autres éléments ?

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Je tiens quand même à signaler que nous avons dit que nous serions attentifs à la répartition hommes-femmes des directeurs et directrices. On nous avait dit : « Pour ça, il n'y a pas de problème. » Donc on était à 50-50 avant la réorganisation, mais à 66-33 pour l'instant. On attend les prochaines nominations, mais il y a un souci déjà. Il y a un déséquilibre et étonnamment pas en faveur des femmes.

M. MARTINEZ

Est-ce que vous oubliez que les chefs de département sont aussi des directeurs ?

Mme CHARLES-ELIE-NELSON (CGT)

Non, ça, c'est autre chose. Ne noyez pas le poisson.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

De toute manière, ça ne va plus être du 50-50. Mais on avait dit majoritairement que les hommes qui sont nommés sont les directeurs des nouvelles directions. Donc de toute manière, la proportion s'amenuise.

M. MARTINEZ

Il y a déjà huit femmes sur 16 postes, je ne sais pas comment vous comptez.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

On ne compte pas les départements.

M. MARTINEZ

Et pourquoi ça ?

Mme MULLER (SUD CULTURE)

On regardera les salaires alors !

M. MARTINEZ

Alors là, vous pouvez les regarder. Parce que je les connais et vous serez surprise.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

La question qu'on vous pose et qui est épineuse, c'est sur la direction audit internet et qualité. Ça, ça a été dit en réunion préparatoire. On comprend bien dans un premier temps que la question d'assurer le suivi, etc. OK. Mais ça, ça dure un temps. A un moment, si tout est bien remis d'équerre, on n'a plus de souci. Or si on crée une direction, c'est qu'elle est amenée à rester, à perdurer. Au bout d'un certain temps, le risque, c'est qu'il va falloir que cette direction justifie son existence en produisant toujours plus de procédures, de trucs d'efficacité et autres, ce qui pour le coup est générateur de troubles potentiellement graves au sein de l'institution et pour les agents concernés.

M. MARTINEZ

Ne faites pas de procès d'intention. Laissez déjà arriver ce directeur.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Ce n'est pas l'intention, c'est la structuration.

M. MARTINEZ

Mais si vous pensez que nous vivons dans un monde idéal où au bout d'un moment tout est en place et où il n'y a plus aucun problème de fonctionnement, je ne sais pas dans quel monde vous vivez.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

C'est le terme de direction. Ce qu'on dit, ce n'est pas tellement sur le contenu, mais étant donné que c'est une direction qui a une vocation... Les péages d'autoroutes, par exemple, avaient vocation à la fin à disparaître. Les autoroutes, une fois qu'elles étaient rentabilisées, devaient être gratuites. Et finalement, ça s'est autoalimenté et on attend toujours que l'A10 soit gratuite. C'est un peu ce problème-là. Dès lors que l'on dit que c'est une direction provisoire, c'est quoi l'objectif final ?

M. MARTINEZ

Qui vous a dit que c'était provisoire ?

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Elle est pérenne, mais normalement, une fois que les process ont été mis en œuvre, il y a un moment où elle n'a plus de raison d'être, à part l'audit peut-être.

M. BARBARET

Je pense que le point n'est pas de dire que cette direction qualité a vocation à réparer les choses une fois pour toutes. Elle a plusieurs fonctions. Déjà, elle prend les fonctionnalités du contrôle de gestion. Le contrôle de gestion, c'est quoi ? C'est le service qui traduit très opérationnellement la stratégie en objectifs pluriannuels et annuels, et qui s'assure que les objectifs donnés sont suivis d'effets. Ça, c'est un élément qui est pérenne.

Le deuxième élément, vous parliez de process et de procédure. C'est vrai que, dans une institution comme le Louvre, il y a des procédures, mais ce qu'il faut surtout éviter, c'est que ces procédures se figent, se sclérosent. Ça, c'est le début de la fin. Donc au contraire, nous sommes bien à l'écoute pour s'assurer que les procédures sont adaptées à la réalité du moment. Parce qu'une procédure peut être adaptée à une réalité du moment et, un an, deux ans, dix ans après, il faut la revoir et justement être en capacité de se poser les bonnes questions et de ne pas se dire : « Ça fait dix ans qu'on le fait, donc c'est ça l'idéal. » Bien au contraire. Ce questionnement constant est également au cœur de la réflexion de l'ensemble des directions.

Et l'autre élément aussi très important, c'est qu'il y a aussi les procédures, c'est-à-dire ce qu'on doit faire au quotidien et ce qui revient tous les jours, mais il y a également les décisions. On va décider qu'il faut faire ci ou ça. Et c'est vrai, et on l'observe, qu'au Louvre, parfois, très rarement mais parfois, les choses qui sont décidées ne sont pas suivies d'effets. Alors qu'est-ce qui se passe ? On dit : « c'est quand même incroyable, on avait décidé que et ça n'a pas été suivi d'effets ». Et justement, avoir une structure qui va s'assurer que les décisions prises sont suivies d'effets, que les procédures adoptées sont également répétées, c'est bien là la vocation. Vous voyez bien que l'idée, c'est que les choses se fassent de la manière la plus confortable. Et c'est pour ça que quand on travaille au cœur de cette réflexion – je me répète, mais c'est totalement la vérité – il faut dire ce que l'on fait, et il faut faire ce que l'on dit. Et ça, parfois, c'est un peu moins la réalité des choses. Et c'est bien à cet objectif-là qu'est dédiée cette direction.

Mme MULLER (SUD CULTURE)

Certes, mais mettre en place une direction pour compenser l'incapacité de la direction générale à faire appliquer ses décisions, c'est quand même un peu compliqué... Enfin, après, c'est vous qui voyez.

M. BARBARET

Mais vous voyez à quel point nous sommes à votre écoute !

Mme LEMOINE

La non-qualité est une source de risque psychosociaux majeure. Vous m'avez dit pendant les réunions préparatoires que vous souhaitiez que les procédures – soient examinées en CHSCT. Vous avez justement l'occasion de contrôler la direction de la qualité, et en même temps de contrôler que ce qui est mis en œuvre, ce qu'on demande qui soit mis en œuvre, soit bien compatible avec les bonnes conditions de travail des agents. On se réglera en avançant.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Notre crainte, c'est par rapport au plan de charge. C'est pour ça que je prenais l'exemple de l'autoroute. C'est qu'à la création de cette direction, même s'il y a des contrôles de gestion qui existent déjà, mais on voit bien que dans les premiers mois, je ne sais pas combien de temps ça va durer, mais il va y avoir un plan de charge d'activité relativement important, parce qu'il va falloir revoir toutes les procédures. On construit l'autoroute, ce n'est pas la même chose que faire la maintenance de l'autoroute. La crainte, c'est qu'au début, il y a un volume de travail relativement important. Après, normalement, si tout fonctionne bien et que la démarche est bien comprise, forcément, il va y avoir une activité différente. Et du coup, pour maintenir le volume d'activité,

qu'on ne se retrouve pas à inventer des procédures, mais à remettre tout le temps en question le travail d'avant pour justifier ça.

M. BARBARET

Alors là, soyons très clairs. Cette direction ne construit pas l'autoroute. La direction en question s'assure que l'autoroute est construite et ensuite elle en assure la maintenance. C'est très différent. C'est fondamental. Ce n'est pas quelques agents de cette direction qui vont construire une autoroute. Les procédures, ce sont les directeurs qui sont en charge de ça. La réalité, c'est que là, c'est quelque chose qui se fait selon un plan qui soit bien le même partout. Mais ça n'a pas vocation à être le Moloch ou je ne sais pas comment on pourrait l'appeler... qui s'assure juste que les choses qui sont dites soient suivies d'effets. Donc rassurez-vous, ce n'est pas là pour créer de la tension ou vous mentir. C'est là pour s'assurer que les choses sont fluides, pour nous rassurer nous d'une certaine manière. C'est son unique ambition, soyez rassurés.

Mme KARDIANOU (CGT)

Justement, on avait vu lors de l'étude de cette feuille de route, on avait proposé justement pour que cette direction qualité et audit puisse aussi nous fournir des indicateurs que l'on puisse utiliser dans le cadre du CHSCT. On avait proposé ça.

M. MARTINEZ

Bien sûr. Au contraire, c'est très bien.
On l'a signalé aux candidats qui se sont présentés.

Mme LEMOINE

Les candidats qui se sont présentés – puisqu'on a reçu des candidats juste après vous avoir vus, donc c'est tout récent – n'ont pas du tout été surpris. Au contraire, ils ont bien insisté en disant qu'ils se faisaient fort de vous démontrer qu'ils iraient au contraire dans le sens d'une amélioration sur le plan des risques psychosociaux.

Mme KARDIANOU (CGT)

Ce n'est pas dans le cadre du CHSCT mais c'est dans le cadre de quand on a voté lors du dernier Conseil d'administration (CA) la réorganisation, cette direction-là apparaît avec les autres directions. Elle n'apparaît pas sous la direction de la direction générale. Dans la délibération, elle apparaît dans les huit directions. Or après, il y a eu la discussion et on la retrouve sous la direction générale. Donc dans la délibération du conseil d'administration, ça doit apparaître comme : « les entités suivantes sont rattachées à la direction générale ».

M. MARTINEZ

On a pris acte de vos remarques. Vous avez vu que dans la proposition d'organigramme que l'on va faire, elle est très clairement rattachée...

Mme KARDIANOU (CGT)

Oui, mais c'est pour la délibération officielle du Conseil d'administration et aussi comme on l'avait vu avec Charlotte LEMOINE dans la décision, qui n'était pas une décision définitive ou gravée dans le marbre, revoir aussi le positionnement de cette direction, l'article 14 à sa place. C'est une question de forme.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Je ne sais pas si vous avez eu l'information, mais en 2014, au niveau ministériel, sur les RPS, un des grands points qui va être étudié cette année, c'est l'évaluation, le problème des évaluations et de leur impact sur le travail. D'où les inquiétudes que l'on peut avoir sur les directions dont le but est d'évaluer. Parce que contrôler si le travail est fait, c'est évaluer. Et par le passé, on a toujours dit à SUD qu'il n'y avait pas que la Révision générale des politiques publiques (RGPP), mais il y avait la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), qu'il y avait eu un tournant au moment de la LOLF. Et dans pas mal de métiers, on s'est retrouvé à mobiliser beaucoup d'heures de travail non pas à faire le travail pour lequel on était payé, mais à justifier qu'on faisait le travail pour lequel on était payé. Ça a été pointé un peu partout. Et notamment dans la fonction publique, c'est ce système... On connaît l'exemple de l'infirmière : il faut trois minutes pour faire une piqure et une demi-heure pour remplir les papiers pour justifier qu'elle a fait la piqure. On comprend bien cette direction comme une aide pour les directions, mais il ne faut pas non plus que ce soit par le biais du contrôle, et d'alourdir les charges de travail en faisant qu'il faille à chaque fois faire un retour pour justifier, pour dire : « on a bien mis en œuvre. » C'est en ça que ça peut avoir un impact assez important sur ce qu'on appelle le cadre des risques psychosociaux. Mais le poids de l'évaluation est pas mal reconnu comme étant quelque chose qui pourri un peu le travail de chacun.

M. MARTINEZ

C'est une direction de la qualité, pas de la quantité.

Mme AGUIRRE (SUD CULTURE)

Oui, mais on est en CHS, et on tient à rappeler que nous, on est très vigilant parce qu'on sait qu'il y a des dérives possibles, notamment sur le fait qu'on passe plus de temps à justifier et à dire « On a fait » qu'à faire.

M. MARTINEZ

Est-ce qu'on peut passer à un vote ? Sinon je demande une interruption de séance.

La séance est interrompue à 16h27

La séance reprend à 16h37.

Pause de 16h27 à 16h37.

Yann ROGIER

Je voudrais prolonger l'interrogation de M. FEMEL sur la prise en compte des risques dans les feuilles de route par les directeurs, pour recommander que l'évaluation des risques et la mise en œuvre des plans d'action soient expressément indiquées dans l'organisation des directions, à l'égard des collaborateurs des directions mais aussi à l'égard des salariés employés à l'extérieur. Je voyais que dans les missions de la Direction du patrimoine architectural et des jardins (DPAJ)...

Jean-Luc MARTINEZ

Pas d'acronymes !

Yann ROGIER

Pardon, on s'habitue.

La prévention des risques recensés était prévue dans cette direction. Mais « recensés », cela voudrait peut-être dire que des risques avaient été recensés dans toutes les directions, mais je pense que c'est plutôt des risques recensés au sein de la direction, cela mériterait d'être clarifié. Et la coordination des agents de prévention qui incombe à cette direction implique que les plans de prévention soient assumés au sein de chacune des directions.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres observations ?

Bon alors, comment procède-t-on ?

Donc, on vote sur le principe des huit directions ?

Comment ?

Alexandra KARDIANOU

Il y avait une remarque. Mme HENOCQ souhaitait intervenir.

Krista HENOCQ

Par rapport au document qui a été transmis hier soir, en dehors du changement d'intitulé de la direction support administratif, je vois que toutes les directions et anciens services administratifs et financiers sont passés « services du pilotage administratif ». Quelle en est la cause ?

Jean-Luc MARTINEZ

Alors, il s'agit...parce que nous avons justement réfléchi au fait que dans beaucoup de directions étant donné l'ampleur des métiers regroupés, se posait la question de – non seulement la gestion, le fait d'avoir un relais en matière financière et juridique – mais d'avoir, pour la direction comme pour les autres directions, un interlocuteur en termes de pilotage. C'est spécifique aux métiers. Je vous donne un exemple : pour la direction recherche et collections, il y a un aspect qui ne rentrerait pas dans un service administratif et financier ordinaire, et qui pourtant est du domaine du pilotage, c'est la réunion des instances qui relèvent des directions. Dans la direction recherche et collections, il y aura, par exemple, enfin c'est là que se réunira la commission restaurations, ou la commission

des acquisitions. Cela suppose de l'organisation, de la convocation. C'est du pilotage, et en même temps ça n'est pas du domaine du service administratif et financier. Donc il s'agit de créer une entité un peu plus large qu'un simple service administratif et financier pour lui confier quelque chose en plus qui est du domaine du pilotage de l'ensemble de la direction. Dans beaucoup de directions dans lesquelles il y avait des métiers beaucoup plus variés que dans les directions d'avant, il s'agit aussi d'avoir un élément de pilotage pour gérer ce qu'il y a de commun ou de transversal à des structurations par métiers plus hétérogènes qu'autrefois.

Krista HENOCQ

Est-ce que cela revient à recréer un pôle financier qui a déjà été créé il y a plusieurs années ?

Jean-Luc MARTINEZ

Non, cela n'a rien à voir.

Krista HENOCQ

Et concrètement, par exemple, pour la direction support administratif, où se trouvent les financiers ?

Jean-Luc MARTINEZ

Ce n'est pas mis dans le détail. A ce stade, on a simplement senti le besoin d'un service de pilotage, voilà, parce que justement les directions étaient différentes.

Krista HENOCQ

Et ça se trouve où ? Je n'ai pas bien compris.

Jean-Luc MARTINEZ

Comment ?

Krista HENOCQ

Il se situe où ? Je n'ai pas bien compris.

Jean-Luc MARTINEZ

Il se trouve au niveau de la direction. Mais ça ne préjuge rien du fait, de la survie, ou du positionnement des anciens services administratifs.

Krista HENOCQ

Donc vous créez un pôle financier supplémentaire ?

Jean-Luc MARTINEZ

Non, c'est un pôle de pilotage, qu'on a appelé « service du pilotage administratif ». Il coordonne. Voyez, dans la direction de Vincent POMAREDE, il y a des spécificités métiers de l'auditorium,

des spécificités métiers du service expositions, des spécificités métiers des ateliers, etc. Bon. Il ne s'agit ni de nier, ni de concentrer les services administratifs de ces anciennes directions, mais il s'agit quand même auprès du directeur, qui a en face de lui des métiers très divers, d'avoir un outil qui serait un service de pilotage.

Krista HENOCQ

Quand seront-ils mis en place, ces services ? Et les personnels seront-ils reçus ?

Jean-Luc MARTINEZ

Ils seront mis en place direction par direction.

Krista HENOCQ

Quand seront-ils reçus ?

Jean-Luc MARTINEZ

On a décidé de faire par étapes : d'abord les directions, ensuite les sous-directions...

Krista HENOCQ

C'est juste que par rapport à la réorganisation qui a été présenté aux représentants du personnel, il était bien indiqué services du contrôle administratif et financier... Donc il y a beaucoup de conséquences derrière pour les agents qui sont actuellement en poste. Ça veut dire qu'ils vont devoir aller ailleurs. C'est un changement notable de hiérarchie. Comment cela va-t-il se passer ? Il y a tout un tas de choses derrière.

Jean-Luc MARTINEZ

En quoi y a-t-il un changement de hiérarchie ?

Krista HENOCQ

Par exemple, les financiers qui sont actuellement sous l'égide de la sous-direction, on les met ailleurs.

Jean-Luc MARTINEZ

Pas du tout. Pour l'instant, la création de ce service du pilotage ou de cette sous-direction du pilotage au niveau du directeur, a simplement été exprimée comme besoin de piloter des sous-directions qui sont plus hétérogènes qu'autrefois. Cela ne préjuge rien de la concentration ou de l'exercice au sein de chacune des sous-directions de ces instances.

Pour l'instant...votre question est parfaitement légitime, et je la comprends très bien. Cela doit être vu direction par direction. Si tel agent doit aller ou dans cette sous-direction du pilotage, c'est direction par direction qu'on le verra.

Krista HENOCQ

D'accord. Donc les étapes du projet, concrètement...

Jean-Luc MARTINEZ

Eh bien l'étape du projet, c'est qu'après le Comité technique (CT) du 11 février 2014 – où l'on n'analysera pas plus ce qu'il y a à l'intérieur de ces services, c'est simplement la création d'un service –, on rentre dans le processus de, direction par direction, savoir où vont les personnes et ce qu'il y aura dans le service. C'est après le 11 février, dans la période de concertation qui s'ouvrira à compter du 12 février. C'est clair ou non ?

Krista HENOCQ

Oui, j'aurais juste une question pour la DRH. Dans les missions de la logistique figure toute la politique de développement durable. Le poste est vacant depuis début janvier 2014. Qu'est-il prévu ?

Charlotte LEMOINE

Il est prévu que ce poste soit remplacé.

Krista HENOCQ

C'est prévu ?

Charlotte LEMOINE

Le poste n'est pas supprimé. Il sera remplacé.

Jean-Luc ROUSSEAU

On a conçu la fiche de vacance. Farida LAIDAOUÏ est en congés jusqu'à la semaine prochaine. Je dois en parler avec elle très rapidement.

Krista HENOCQ

D'accord. Et, dernière question, est-ce que le poste de RAF de la DRH est en cours de recrutement ?

Jean-Luc ROUSSEAU

Oui, l'avis de vacance de poste est paru juste avant les congés. Le choix du candidat est fait, donc le recrutement va être rapide.

Krista HENOCQ

Ok.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame MULLER ?

Elise MULLER

Oui, plusieurs questions en fait. C'est sur le cahier des charges pour le projet de direction qui nous a été transmis. En toute dernière ligne, page 4 : « *les directeurs sont invités à choisir avec soin les indicateurs et à faire en sorte qu'ils soient représentatifs et facilement observables* ». La question des indicateurs est extrêmement compliquée. Ce qui vous semblerait pertinent n'est pas nécessairement ce qui nous semblerait pertinent à nous. Les indicateurs sont bien souvent quantitatifs, et pour un service public c'est quand même complexe, enfin très schématique. Donc, nous on sera attentifs là-dessus. On aimerait savoir, sur le choix des indicateurs, s'il sera aussi discuté en instance.

Jean-Luc MARTINEZ

Oui, parce que cela fait partie du projet.

Elise MULLER

D'accord.

Jean-Luc MARTINEZ

Un indicateur n'est pas systématiquement quantitatif.

Elise MULLER

Non, mais bien souvent c'est ceux qui sont retenus parce qu'ils sont les plus simples.

Sophie AGUIRRE

Enfin, plus facilement observables.

Elise MULLER

Oui, ils sont souvent plus facilement observables.

Sinon, un autre point, sur la dernière ligne du projet de direction : « dans quelles conditions pouvons-nous considérer qu'il est indispensable de changer de direction ? ». Est-ce que vous pourriez expliquer ce que cela veut dire ? La dernière ligne du projet.

Charlotte LEMOINE

Ah, mais ce n'est pas de direction, au sens d'instance, c'est direction au sens de « sens »!

Elise MULLER

Ah !

Jean-Luc MARTINEZ

C'est vrai que c'est sujet à confusion.

Elise MULLER

Vous auriez dit « sens », il n'y aurait pas eu de doute.

Charlotte LEMOINE

Nous sommes rassurés, vous lisez les documents.

Elise MULLER

Nous, oui ! Ce n'est pas de ce côté de la table que ça pêche...

Jean-Luc MARTINEZ

Vous êtes assez injuste.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur le principe de ces huit directions ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : toutes les organisations syndicales.

Sophie AGUIRRE

L'explication de vote pour SUD, elle revient un peu au préambule. C'est que le travail du CHSCT c'est de se prononcer sur le travail réel. Or l'architecture telle qu'elle est présentée là c'est des principes généraux sur lesquels on n'a pas encore une visibilité totale – cela a été dit dans le débat – sur l'impact sur les entités actuelles. On a quelques difficultés, et en fait le travail du CHSCT c'est surtout de voir si entre le bas – le travail réel – et ce qui est proposé en haut, ça va bien coïncider et que l'organisation va permettre de mieux travailler. Là, on est trop loin pour pouvoir juger réellement, de l'impact que ça peut avoir sur les entités, à part quelques entités.

2) Présentation du projet de répartition spatiale des directions et départements au sein de l'Etablissement (pour avis)

Jean-Luc MARTINEZ

Nous pouvons passer au deuxième point de l'ordre du jour, qui est le projet de répartition spatiale des directions et départements au sein de l'Etablissement. Avant de passer la parole à Jean-Claude RIEHL, je voudrais dire un mot d'introduction.

Vous le savez, je l'ai dit le 4 avril lors de ma prise de fonction et j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois devant vous, nous héritons tous d'une situation qui, lorsqu'on regarde les choses favorablement, nous permet de souligner le fort développement de ce musée, et quand on regarde les choses de manière un peu plus critique, consiste à constater que ce fort développement s'est fait au prix d'une dispersion des personnels, puisque la situation actuelle – et vous avez dans les documents qui vous ont été transmis un état des lieux – nous rappelle que nous louons un certain nombre de bureaux et d'emplacements à l'extérieur du Palais et que cela a fortement contribué aux problèmes de communication à l'intérieur du musée, que la situation est loin d'être idéale, que l'idéal qui consisterait à rapatrier tous les personnels à l'intérieur du Palais n'est pas à portée de main, donc qu'il s'agissait, plutôt que de continuer à gérer la contrainte, d'essayer d'imaginer, je dirais, une organisation cible à l'occasion d'une contrainte forte que vous connaissez aussi bien que moi, c'est qu'un bail arrivait à échéance en juin, et que des personnels étaient concernés immédiatement par un déménagement. Il y a eu donc, étant donné que nous sommes dans le centre de Paris depuis plusieurs années et plusieurs mois, un travail accompli, car nous devons respecter aussi des normes en termes de coût de location, et que le spectre d'un éloignement beaucoup plus lointain de certains personnels s'est présenté devant nous, ce qui aurait été une situation catastrophique.

Donc c'est avec ces deux contraintes – le fait que la situation actuelle est loin d'être idéale car il y a une dispersion de fait des personnels, et que de l'autre côté on a une contrainte immédiate qui est la fin du bail qui se profile en juin de cette année –, que j'ai souhaité commencer à apporter une réponse cohérente. Donc nous avons travaillé à imaginer, en fonction aussi des locaux disponibles. C'est dû aussi aux nombreux voyages que j'ai pu faire depuis le mois d'avril : j'ai été voir chacune des entités de ce musée, voir leurs conditions de travail et j'ai constaté une très forte inégalité en matière de conditions de travail dans ce musée, je tiens à le souligner, qui n'est pas liée à une quelconque malveillance, qui est liée à l'histoire complexe de l'aménagement des personnels, ce qui fait que, en effet, au moins un peu d'équité soit introduite et que l'on cherche à améliorer globalement les conditions de travail. Or il me semble qu'un des moyens est à notre portée. Il ne s'agit donc pas simplement d'un déménagement, mais d'essayer de trouver aussi les moyens d'améliorer les conditions de travail, à ce stade, sachant que la conséquence, et nous avons mesuré ce que nous avons fait, c'est que pour donner un peu d'équité il faut faire bouger beaucoup de monde, parce qu'en effet si on va dans telle ou telle direction on trouve une situation plus ou moins favorable. Voilà. Donc c'est une question très complexe. Je laisse Jean-Claude présenter l'état de la proposition.

Jean-Claude RIEHL

Bien, je vais partir des propositions puisque l'introduction a été faite. La première étape du déménagement concernera la direction du support administratif, la direction des relations extérieures et l'agence comptable, qui seront repositionnées rue Sainte-Anne, sur trois niveaux

(deuxième, troisième et quatrième étages). Cela permettra de libérer en partie le Louvre des Antiquaires. L'autre partie concerne la Direction de la production culturelle (DPC), qui sera placée provisoirement à Marengo. C'est la seule direction qu'on n'a pas réussi à être placée définitivement dans sa position finale. Ce premier déménagement libérera aussi des espaces à Mollien, qui va pouvoir accueillir les Antiquités égyptiennes, qui vont se rapprocher d'ici, dans le but de rassembler à Mollien le département des Arts de l'Islam, sis auparavant au 180 rue de Rivoli. Cela libère de la place au 180 rue de Rivoli, et au 180, rue de Rivoli sera rassemblée la direction du patrimoine architectural et des jardins. Cette affectation au 180 libérera de la place à Rohan, et à Rohan on pourra enfin rassembler la direction de la recherche et des collections dans un, enfin en dernière position. Ce sont les grandes lignes. Si vous avez des questions sur les documents, je suis là pour y répondre.

Jean-Luc MARTINEZ

Je me permets de conclure en essayant de vous expliquer ce qui a – car c'est très complexe – structuré notre proposition. Tout d'abord, comme vous le savez, le premier élément ce serait de ramener les départements de conservation dans le Palais puisqu'à l'heure actuelle un département, le département des Arts de l'Islam, est abrité au 180 rue de Rivoli et ça ne me paraît pas possible que les conservations ne soient pas regroupées près des salles qu'elles gèrent. Il s'agit aussi d'achever un projet qui était resté interrompu, et je me suis fait un peu solennel puisque cette interruption d'un précédent déménagement a été cause de dysfonctionnements graves pour le musée, pour sa vie scientifique comme pour sa vie tout court. Ce projet consistait à réunir à Mollien les trois départements antiques, comme vous le savez cela devait être fait dans les années 1990 et je ne reviendrai pas sur les circonstances scandaleuses qui ont fait que ce déménagement n'est pas allé jusqu'au bout, mais disons que l'intérêt privé l'a emporté sur l'intérêt général et que du coup nous nous retrouvons avec un éparpillement de collègues qui devraient normalement travailler ensemble, avec un élément fort qui est que, comme vous le savez, que la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) va déménager, elle est en cours de déménagement, et que trois départements vont récupérer ses fonds : le département des Antiquités égyptiennes, le département des Antiquités orientales, le département des Arts de l'Islam. Il est donc absolument impératif que ces trois départements soient rapprochés car ils vont avoir leur bibliothèque. Or dans le projet, mort dans l'œuf, de la fin des années 1990, il y avait en effet un espace de bibliothèque prévu. De la même manière qu'on avait rapproché les Arts graphiques et les Peintures avec la création d'une bibliothèque de proximité, qu'on avait rapproché le département des Objets d'art avec le département des Sculptures avec une bibliothèque de proximité, il y avait de la cohérence à rapprocher Antiquités orientales, Egypte, et Antiquités Grecques Etrusques et Romaines avec une bibliothèque que de proximité. C'est à cette solution-là que je veux revenir, car sinon nous n'avons pas de solution pour créer une bibliothèque de proximité et rassembler les fonds.

L'autre élément structurant, c'est bien entendu la présence des ateliers rue de Rivoli. Il est évident que nous n'allons pas déménager ce qui a été construit mais maintenant intégrer dans cette nouvelle direction support à la médiation qui s'appellera probablement direction à la médiation et à la programmation culturelle, c'est ce qui a structuré les autres déménagements. Il est évident que cela signifie qu'il faut rassembler au 101 rue de Rivoli l'ensemble de cette direction, ce qui suppose le déménagement des personnels relevant de la direction du patrimoine architectural et des jardins. Alors, nous avons bien entendu essayé d'aller vers des implantations pérennes dans ce jeu de chaises musicales. C'est déjà pénible de déménager, alors si l'on est obligé de déménager en sachant que ce n'est pas l'emplacement définitif, c'est encore pire. On n'y est pas arrivés, puisque le personnel, en effet, de l'ancienne DPC devra déménager deux fois dans ce jeu.

Mais je voudrais saluer le travail qui a été fait, parce que c'est grâce à la négociation difficile pour obtenir la rue Sainte-Anne, qui est de manière inespérée très proche du Palais – je vous rappelle que l'autre solution envisagée, c'était Pantin –, qu'on arrive à une solution qui, nous ne sommes pas dans le meilleur des mondes, n'est pas idéale. En effet, je rêverais d'un rattachement complet des personnels dans le Palais, mais ce n'est pas possible. Voilà ce qui a structuré notre position, à la fois la réunion des départements de conservation dans le Palais, avec la volonté de créer un troisième pôle de réunion de conservation, et puis le fait de placer au-dessus des ateliers l'ensemble de la direction de médiation, qui est l'une des grosses directions nouvellement créées. Cela ne signifie pas que les autres sont les perdants de l'affaire, mais cela signifie en effet qu'ensuite on va essayer de trouver du sens. Cela nous a semblé avoir du sens, du point de vue de l'organisation du travail, de rassembler la direction support administratif avec l'agence comptable. A ce stade, comme vous le savez, tel ou tel d'entre vous a été invité à visiter l'immeuble de la rue Sainte-Anne. A ce stade, nous n'avons rien de plus que les plans des étages.

Sophie AGUIRRE

J'ai une question : Sainte-Anne, c'est le même immeuble que quand la direction accueil a été hébergée là-bas ?

Jean-Marc IROLLO

Non, c'était rue Saint-Roch.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Saint-Roch, c'est plus loin. Sainte-Anne, c'est un peu plus près.

Jean-Luc MARTINEZ

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Des observations ?

Sophie AGUIRRE

Nous, on en a une. Parce que justement je pensais à Saint-Roch, et dans mon souvenir on avait quand même eu une petite explosion des accidents de trajet. Non, mais c'est vrai, parce qu'il y avait pas mal de va-et-vient entre Saint-Roch et le Louvre.

Là, le souci qu'on a c'est de faire attention aux trajets. Je m'en rappelle, quand c'était rue Saint-Roch, il y en avait quand même pas mal qui avaient eu des accidents, qui s'étaient fait renverser, etc., donc est-ce que les services qui y sont les services qui ont le moins à faire de va-et-vient... Parce que du coup cela risque de multiplier le temps de travail.

Jean-Luc MARTINEZ

Malheureusement, vous avez raison : l'avenue de l'Opéra est très dangereuse. Vous avez parfaitement raison. Traverser cette espèce de carrefour, c'est très dangereux. Après on ne peut pas dire qu'on a mis les gens qui sont les moins obligés de se déplacer. Quels sont les gens qui sont les plus éloignés ? Il n'y en a pas. Le problème, il est là. C'est-à-dire que, par exemple, les chargés de communication ils sont à sept heures du matin dans le Palais à accueillir les journalistes et les télévisions.

Sophie AGUIRRE

Du coup ça va forcément impacter l'organisation du travail.

Jean-Luc MARTINEZ

Oui.

Sophie AGUIRRE

On ne s'organise pas pareil quand on a cinq minutes pour aller sur le musée que quand on en a pour 20 minutes.

Jean-Luc MARTINEZ

Tout à fait, Madame, mais je me permets de vous rappeler que la situation actuelle n'est pas non plus satisfaisante, parce qu'il y a en effet des personnels de l'auditorium qui sont au 162 rue de Rivoli alors que l'auditorium, il est là.

Hervé BARBARET

Pas beaucoup moins, en réalité, car si l'on doit aller à la Pyramide à partir du 162 rue de Rivoli ou à partir de Sainte-Anne, c'est marginal.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

On peut passer par le 101 rue de Rivoli, aussi.

Sophie AGUIRRE

Non, mais ce que je voulais dire, simplement...

Jean-Luc MARTINEZ

Pas tous en même temps, s'il vous plaît.

Sophie AGUIRRE

Non, mais ce que je voulais dire, c'est que là on ne parle pas en termes de choix parce que les choix sont limités. Donc entre moins de place près et un peu plus de place loin, bon. Mais le truc, c'est que, on est en CHSCT, c'est d'anticiper le fait que ces services-là quand ils seront en contact... C'est de se mettre dans la tête qu'ils ne seront peut-être pas là dans le quart d'heure s'il y a besoin d'une urgence pour éviter les accidents. Les accidents, c'est quand on se dépêche, souvent. Quand on a le temps, on fait un peu plus attention en traversant. Le fait, quand même, si on veut, du 162 on traverse une fois, et il est pas forcément bon ce feu-là, mais là on en a un peu plus, quand même, à traverser, donc c'est juste pour tenir compte, vraiment anticiper le fait que ces services-là, forcément ils auront des trajets à pied, et ce ne sera pas la même chose que des services qui seront *intramuros*. Il faut l'anticiper, voir s'il n'y a pas des choses à mettre en œuvre, de façon à éviter, peut-être effectivement bien communiquer sur le 101. Mais c'est vrai que s'ils doivent accueillir des gens... c'est plus compliqué.

Jean-Claude RIEHL

D'un point de vue pratique, moi je ne passe pas par l'avenue de l'Opéra mais par la rue de l'Echelle, qui est beaucoup plus simple à utiliser.

Alexandra KARDIANOU

Ça dépend si vous descendez vers Rohan ou non.

Jean-Claude RIEHL

Oui, mais là ça doit faire trois mètres de différence à peu près.

Sophie AGUIRRE

Vous mettez combien de temps ?

Jean-Claude RIEHL

Pour aller où ? Du 101 ?

Sophie AGUIRRE

Rue Sainte-Anne.

Jean-Claude RIEHL

Rue Sainte-Anne au 101, c'est cinq minutes. Ça fait dix minutes en partant du 162.

Jean-Luc MARTINEZ

Et pour aller des Arts au 101 ?

Gary GUILLAUD (CGT)

14 minutes, Portes des Arts pour aller à rue Sainte-Anne, 14 minutes. Validé par Mappy. Un kilomètre quatre.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame KARDIANOU ?

Alexandra KARDIANOU

Je sais que ça, c'est un projet étape de répartition spatiale, mais je veux dire quand même qu'on aimerait mieux avoir des plans. Je connais votre réponse, pour avoir posé la question préalablement. Mais je veux le dire quand même parce que c'est l'affaire du CHSCT de demander à connaître les plans et les dispositions de chaque bureau, sachant qu'on a trois fois 60 agents à répartir sur des plateaux qui sont modulables... Après il faut voir comment on sépare les choses. Je suis quand même peiné, on a connaissance par des services qui vont dans ces espaces. On connaît les effectifs de chaque service qui déménage. On aurait pu quand même présenter en CHSCT un

projet, dans les grandes lignes, pas vraiment « Mme KARDIANOU va au troisième étage dans le bureau 204 », mais *grosso modo* une présentation des séparations, puisque je ne vais pas vous l'apprendre les normes sont strictes en la matière. Il faut quand même essayer de faire des *open spaces* pour que ce soit vivable, dans les normes, avec toutes les mesures sur le son et tout ça. Je ne vais pas vous faire le topo parce que les normes françaises, on les connaît. Il y a aussi www.service-public.fr qui donne des informations. Donc, vous dire qu'il y a un problème d'étape, problème de délais sachant que fin mai les services doivent être installés.

C'est vrai, on est le 5 février, on a la conception du projet, on a aussi son acceptation, des informations, et la création sur place. Je ne vais pas jouer les trouble-fête parce que sur les projets d'aménagement d'autres choses complémentaires sont à venir. Mais je vois tout à fait la nécessité de ces événements, mais je vois aussi la nécessité de passer par un CHSCT pour voir comment ces locaux pourront être organisés.

Ce qui m'amène à poser quelques questions d'ordre général, par exemple il faudra prévoir des espaces pour des photocopieuses, pour des imprimantes, les salles de réunion, les salles de repos. C'est le B-A-BA. Mais c'est votre rôle aussi de veiller à ce que cela se passe en amont, et non pas venir après le montage des cloisons pour dire « ah, bah, ça, là, il manque quelque chose il faut tout recommencer ». C'est les espaces de couloir avec un mètre, un mètre et demi minimum pour qu'on puisse circuler, plus les espaces de réunion adéquats. Tout cela, ce sont des détails que vous connaissez, mais c'est notre rôle aussi de les rappeler parce que très souvent – chat échaudé craint l'eau froide –, on en vient souvent dans ce CHSCT à dire que oui, on a signalé ça bien en amont mais finalement on n'a pas pu faire cela comme il fallait parce que, « c'est pas moi, c'est pas ma faute, c'est la faute du voisin qui est absent ». Donc, pour une fois essayons de faire les choses pas comme d'habitude, pas comme on a fait à Saint-Honoré. C'est un gâchis d'énergie, un gâchis de temps et un gâchis d'argent. On n'a pas besoin de ça. Il y a des problèmes à voir en amont pour éviter de venir rafistoler après.

J'ai une question, pour finir sur cette histoire de Sainte-Anne, c'est les badges pour les accès ascenseur, par exemple. C'est-à-dire que tout le monde ne peut pas prendre l'ascenseur. Ce sont des questions qu'il faut voir en amont avec la DSI.

Ce qui m'amène à ma question numéro 2 : il y a des agents qui travaillent, s'ils doivent recevoir des visiteurs extérieurs, comment ils font ? Parce qu'il n'y a pas d'interphone. Il y a des problèmes qui peuvent créer une surcharge de travail pour ceux qui sont à Sainte-Anne. Mais aussi un problème d'organisation parce qu'à la fin les gens en auront marre de devoir prendre l'ascenseur, et monter, descendre, pour récupérer les gens. Ce n'est pas vivable.

C'est des questions que je vous pose en amont : l'accessibilité des visiteurs, les déplacements, le nettoyage, les alarmes, l'accueil – parce qu'on sait qu'il y a un accueil, mais un accueil global, en plus je ne vous dis pas parce que ce n'est pas nous qui sommes concernés par ça mais la fille celle qui arrive à sept heures du matin, elle part à huit heures ou sept heures du soir mais elle ne fait pas de pause déjeuner. Pour moi, c'est inacceptable. Elle a dit qu'elle avait une petite cuisine à côté : elle mange sur place. Donc c'est pas à moi d'aller l'exploiter pour faire en plus des choses pour les agents du Louvre.

Après, je voudrais revenir sur des questions beaucoup plus précises. Par exemple, les déménagements du service informatique et les problèmes – qui concernent le CHSCT, bien sûr – de transport, de transfert, de sécurité, etc.

Jean-Claude RIEHL

Sur la méthode et les plans, on vous en a déjà parlé, mais évidemment on doit d'abord positionner des masses, on l'a fait, ensuite entrer dans le détail de l'organisation des services, et ainsi de suite arriver à plus de détail. Effectivement, le lecteur de badges de l'ascenseur, il arrive après tout cela. Evidemment, on travaille déjà avec les directions, les deux directions plus l'agence comptable qui sont concernées, qui vont organiser leur espace, l'organisation du bureau, l'affectation, etc. et on a bien prévu de solliciter l'avis du CHSCT. On peut même peut-être éventuellement organiser une réunion un peu en amont pour préparer le travail, faire une présentation plus précise sur cela, rentrer un peu plus dans le détail dans le courant du mois de février. C'est un peu pressé par l'échéance du mois de juin, donc on aimerait pouvoir commencer dès début mars à monter des cloisons. Evidemment, c'est des cloisons mobiles donc on n'est pas à une cloison près. Les cloisons modulaires, pas mobiles.

Effectivement, il y a un accueil, alors je ne sais pas comment il est organisé pour l'instant, mais évidemment une personne seule ne peut pas faire toutes les plages horaires.

Ensuite, sur les badges, on a commencé à travailler avec le mainteneur. C'est un système de lecture, de code, etc. assez classique. On verra comment on pourra, en recrutement, adapter nos badges à ce côté-là.

Donc, en résumé, pour répondre globalement à vos questions, moi je pense que d'ici la mi février on aura fait le tour avec les directions et on pourra présenter des plans suffisamment précis avec le maximum d'affectations possible. Je sais bien qu'il y a les vacances, après. Alors est-ce qu'on fait une présentation avec des points d'interrogation avant les vacances ou à la toute fin du mois de février ? Je ne sais pas.

Charlotte LEMOINE

On était prêts à vous faire une présentation la semaine prochaine. Plus on sera en temps réel sur les réactions, mieux ce sera. Donc, si vous voulez, en fin de semaine prochaine.

Alexandra KARDIANOU

On ne va pas vous dire non ! On ne va pas vous demander une réunion pour vous dire après qu'on ne fait pas de réunion. Ce n'est pas cohérent. Mais au moins qu'il y ait des réunions avec un contenu et pas pour passer son temps à dire « mais, finalement, on n'a rien ».

Charlotte LEMOINE

Là, il y aura un contenu.

Jean-Claude RIEHL

Oui, j'aurai un plan de départ, pas avec 100 % des placements affectés. On verra la semaine prochaine.

Mon objectif ce n'est pas de maltraiter les gens. Donc mon objectif c'est déjà d'installer des bureaux, avec déjà tout ce que vous avez dit c'est dans le programme que j'ai demandé. Si vous voyez un petit peu dans les tableaux qui donnent la disposition, on a estimé au moment de l'établissement du tableau à 160 effectifs à Sainte-Anne. On sera entre 160 et 170, certainement. Et Sainte-Anne, en termes d'effectifs potentiels, c'est plutôt dans les 180. Donc on a intégré un peu de souplesse pour répondre à des questions de salles de réunion, d'espaces de convivialité, peut-être même de kitchenette, des espaces de production, des espaces de rangement, aussi, parce que vu la

trame de fenêtre on sera peut-être obligés de mettre des armoires dans des espaces dédiés, etc. Donc, ça, c'est déjà intégré, c'est prévu, et le potentiel des trois niveaux de Sainte-Anne est tout de même assez rassurant quant à la qualité des espaces que nous rencontrerons. On verra ensemble les questions, et on a répondu, mais...

Alexandra KARDIANOU

Je continue sur l'aménagement parce que j'ai oublié d'en parler tout à l'heure mais on a vu que la hauteur sous plafond c'est entre 2m33 et 2m40. C'est tout de même assez bas de plafond. Alors, pour des raisons d'étouffement, il faut essayer de ne pas faire des bureaux serrés. De toute façon il y a des normes de la longueur par rapport à la largeur, mais au moins vu que c'est bas de plafond ça va être vraiment étouffant parce que l'un côté certes il y a les fenêtres, mais les parois sont censées être occupées par des armoires. En dehors de lieux de stockage, il y a le quotidien dans les services qui ont besoin toujours d'un endroit où ranger les dossiers en cours. Et vous avez en plus des services qui ont toujours besoin d'avoir un document sous la main. Donc une partie du bureau, ce n'est plus 10 m² ça peut devenir très vite très encombré. Cela aussi, il faut le prendre en compte. Nous avons fait la visite, on a vu des bureaux de récupération encombrés avec des meubles du département des Objets d'Art qui croulaient sous les dossiers, et l'agent de dire « c'est mon travail courant, je ne veux pas aller courir le département pour les trouver ».

Autre question que j'ai oubliée aussi, c'était le monte-charge, parce qu'il paraît... lors de la visite, cela a été dit que le monte-charge était utilisé, mais on m'a dit que ce n'était plus le cas, ce qui pose problème. Le monte-charge : il paraît qu'on n'a plus la possibilité d'y accéder.

Jean-Claude RIEHL

Je n'ai pas cette information.

Alexandra KARDIANOU

Cela pose aussi des problèmes de maintenance par ex. l'accès DSI.

Jean-Claude RIEHL

Sur la question de hauteur : les hauteurs sont plus faibles au centre, donc plus importantes sur les façades. Là, on va parler des bureaux. Les bureaux, évidemment seront éclairés en lumière de jour sur les façades et les espaces de l'intérieur seront des espaces de rangement de réunions de services. Une fois qu'on aura cloisonné, là on a peut-être aussi une impression de « bas de plafond » parce que l'espace est très large. On a une proportion entre la hauteur et la largeur qui est défavorable. Quand ce sera aménagé, on sera dans des hauteurs plus classiques par rapport à la proportion des lieux.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame MULLER ?

Elise MULLER

Nous, on a un souci de manque d'informations. Autant sur Sainte-Anne on a des éléments un peu précis, par contre sur le reste, les questions de surface, il n'y a rien. Donc nous demander un avis

sur, le fait que les agents partiraient à tel endroit pour aller à tel autre donc c'est pas plus qu'un contexte géographique, c'est léger.

Jean-Luc MARTINEZ

Vous préféreriez qu'on ne vous demande pas votre avis sur le principe ?

Elise MULLER

Si c'est pour que vous nous demandiez un avis sur le principe, et au final se retrouver coincés parce que derrière vous aurez fait n'importe quoi avec les principes, oui, je préfère.

En premier lieu, je tenais quand même à dire que dans les objectifs on trouve dommage que le principe d'égalité entre services et agents ne soit pas rappelé parce que c'est quand même un objectif important. Sur le fond, quand même, on est très opposés au rapprochement enfin à ce que la DRH-DS aille rue Sainte-Anne, pour les questions de trajets dont on a parlé tout à l'heure, parce que là ce ne sont pas seulement les agents de la DRH qui auront à se déplacer mais c'est l'ensemble des agents qui sont au Palais qui vont très régulièrement à la DRH-DS et qui vont être impactés. Là, d'éloigner cette direction-là, ça impacte l'ensemble des agents du musée. J'ajouterais d'ailleurs, qu'il faut prévoir que sur Sainte-Anne, d'intégrer la communication interne dans la direction des relations extérieures... On n'en a pas parlé au moment de la présentation de la réorganisation, mais étant donné que nous sommes très opposés à l'intégration de la communication interne aux relations extérieure (c'est complètement antinomique) nous en profitons pour signaler une aberration.

Et une question sur la DPC : départ Saint-Honoré, arrivée Marengo. L'installation transitoire jusqu'à quand ?

Jean-Claude RIEHL

Excusez-moi, je n'ai pas entendu. Pourriez-vous répéter ?

Elise MULLER

La DPC qui part de Saint-Honoré pour aller à Marengo, c'est une installation transitoire.

Jean-Claude RIEHL

Jusqu'à l'installation de la direction au 101, c'est-à-dire mi 2015. Beaucoup de monde doit partir : les Arts de l'Islam au 180, etc.

Elise MULLER

Il faut organiser la suite.

Jean-Luc MARTINEZ

Je me permets de commenter le fait qu'un jour nous allons perdre l'immeuble du 162 rue de Rivoli, et que de toute façon la DRH-DS se déplacera un jour.

Elise MULLER

C'est pas sur le déplacement qu'on a un souci, c'est sur le lieu d'arrivée.

Jean-Luc MARTINEZ

Je le répète : cela tient déjà du miracle qu'on ait l'immeuble de la rue Sainte-Anne.

Hervé BARBARET

Pour rebondir sur ce que dit M. MARTINEZ, c'est vrai qu'aujourd'hui, comme vous le savez sans doute, France Domaine a une limitation en termes de coût au mètre carré des locations, c'est-à-dire 400 euros pour le Louvre des Antiquaires, c'est parce qu'on a dépassé cette limite qu'aujourd'hui le bail ne peut pas être renouvelé.

Elise MULLER

Je vous parle juste en termes de risque d'accidents du travail, c'est basique.

Hervé BARBARET

Pour vous donner une information de contexte : quand on dit à nos tutelles « vous êtes gentils, mais 400 euros alors qu'on est dans l'hyper-centre de Paris, c'est pas du tout possible » « nous, on ne veut pas le savoir, vos fonctions supports vous les mettez à Montreuil, à Pantin, etc. ». Mais quand en fonctionnement ça ne marche pas ils nous disent « on ne veut pas le savoir ». Effectivement, être rue Sainte-Anne qui est à cinq minutes à pied il faut reconnaître que cela a été un trésor de diplomatie aussi bien vis-à-vis du bailleur que vis-à-vis de France Domaine. C'est vrai que c'est miraculeux. L'alternative à la DRH à Ste Anne, c'était d'envoyer les fonctions supports à Montreuil, à Pantin, etc.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

J'entends bien ce que tout le monde dit autour de cette table, mais la genèse de tout cela : à la construction du Grand Louvre, on a privilégié les collections, et pas les personnels. On hérite tous d'une situation. Je suis désolée de vous le dire, mais c'est comme ça. Vous savez très bien que nous avons tenté d'acheter l'immeuble Marengo. On n'y est pas arrivés. C'est la faute à pas de chance. Nous nous retrouvons forcément dans une situation qui est un petit peu compliquée.

On ne remet pas en cause ce que vous dites, car nous savons très bien ce que France Domaine dit. C'est vrai que c'est compliqué. Mais permettez-moi de vous dire que pour nous, et mes camarades ont raison de le dire, c'est traumatisant pour le personnel et c'est compliqué. On hérite tous d'une situation qui était à l'origine la construction du Grand Louvre. Voilà, c'est tout. Il faut faire avec. Mais laissez-nous dire ce qu'on a besoin d'exprimer, quand même, même si on sait pourquoi on en est là.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame KARDIANOU ?

Alexandra KARDIANOU

Je reviens sur une question précise. Vous parlez dans vos objectifs de la bibliothèque des départements des antiques. Vous prenez des espaces qui sont à Lefuel bas. Avez-vous fait des estimations sur les mètres carrés disponibles et ceux dont vous avez besoin ?

Et en ce qui concerne Lefuel bas, je n'ai pas vu dans les préconisations le bureau, de CALAO, où vous le situez. Et après, où vous situez les organisations syndicales.

Jean-Luc MARTINEZ

Pour répondre à la question de fond qui est que nous étions confrontés au fait qu'en juin on doit libérer tel immeuble. Si on n'avait pas imaginé cela, on aurait eu des personnels provisoirement rue Sainte-Anne. Cela signifie qu'aujourd'hui on est en train d'instruire la rue Sainte-Anne, et qu'il faut reconnaître en effet pour les autres déménagements que tout reste à instruire en termes de volumes, en termes de personnes et en termes de possibilités. Comme vous le savez, Madame KARDIANOU, l'étude de faisabilité avait été faite à l'origine. En même temps, les fonds se sont accrus, il y a des difficultés, etc. J'entends, puisque les chefs de départements me l'ont déjà dit. De toute façon, moi j'hérite d'une situation où l'on s'est dit pendant 15 ans que la BCMN allait disparaître et où il n'y a aucune solution pour implanter ces fonds.

Je me permets de vous dire aussi que, en effet, c'est le lieu qui était prévu, le lieu où vraisemblablement la majorité des collections peuvent rentrer. Je ne dis pas que tout va rentrer ou que c'est la solution idéale. Je vous dis que je ne vois pas d'autre solution.

Alexandra KARDIANOU

Mais il y a des estimations ?

Jean-Luc MARTINEZ

Il y a des estimations, département par département, de ce qui est récupéré. On instruit le dossier Sainte-Anne, après il va falloir dans l'ordre instruire chacun des dossiers en estimant le nombre de mètres carrés pour le bon fonctionnement des agents, etc. Je pense que c'était bon aussi d'avoir une vision globale. Moi, en tant que chef de département ou en tant que conservateur, j'ai trop souffert qu'on vienne me dire qu'il fallait déménager et que quand on posait la question « pourquoi faut-il que je change de bureau » « parce qu'on a besoin du bureau d'à côté », sauf que dans le bureau d'à côté on ne le savait pas. Je comprends que tous les dossiers ne sont pas instruits de la même manière. Mais il s'agit d'hypothèses vraisemblables avec des volumes vraisemblables.

Alexandra KARDIANOU

Et pour les locaux des organisations syndicales ? C'est sûr qu'ils seront dans le Palais ? On ne peut pas se réunir si on est trop loin du Palais.

J'ai une série de questions concernant le déménagement de la DSI à Sainte-Anne, parce que là aussi j'ai vu que dans la proposition de réorganisation c'est marqué que « *en lien avec le déménagement de l'ancienne DSI rue Sainte-Anne, on pourra appeler sur le... des surfaces disponibles* ». Je pense que dans votre projet ce n'est pas dans un premier temps mais dans un deuxième temps. Mais quand même je voulais vous faire part de mes quelques réflexions sur la thématique de ces services de direction, par rapport à l'éloignement entre le 101 et la rue Sainte-Anne. C'est les délais d'intervention, qui se rallongent considérablement parce que comme mes collègues me l'ont signalé il y a 4 000 déplacements par an : des déplacements de maintenance quotidiens, plusieurs fois par jour, dans les quatre coins du musée, ça complique quand même le travail, l'éloignement. Il y a le problème d'éloignement de la VDI, parce que là aussi quand il y a des livraisons de matériels les personnes qui sont censées les accueillir ils ont à peine un quart d'heure pour descendre les récupérer parce celui qui livre il n'attend pas et il n'attendra pas plus les gens viennent de Ste Anne. Et si on accepte que quand il y a une livraison d'une façon ou d'une autre, quelqu'un qui s'occupe

de la livraison dans la VDI, après il faut penser au transport du matériel de la VDI à la rue Sainte-Anne. Il y a aussi le risque d'accident, les vols, etc. Parce que les collègues m'ont dit qu'un jour ils devaient transporter un charriot entre le 101 et la Porte des Arts et ils n'étaient pas rassurés. Ils avaient des portables, et c'est pas forcément des endroits à traverser, c'est pas forcément très rassurant pour eux.

Il y a aussi le problème, beaucoup plus concret – un problème d'accès, là aussi –, il y a aussi le problème de la salle informatique, qui a été refaite à neuf récemment moyennant une certaine somme considérable, pour assurer les sauvegardes, le stockage, et qui doit être à proximité des agents. Là, le problème du déplacement de cette salle ce n'est pas seulement son coût très élevé c'est l'accès protégé avec les badges comme il est conçu maintenant : les badges, les caméras, l'appel pour accéder à la salle, la sécurité contre les vols, la protection contre les incendies, avec des détecteurs de températures, la climatisation qui est puissante, plus les liaisons réseau. Ce sont des questions techniques en 2014, 2015 qu'on ne pourrait forcément résoudre en allant à Sainte-Anne, sans parler de la consolidation des sols. Là, je crois que la direction est au courant mais c'est mon devoir de le signaler. Il y a aussi la charge de travail très importante des équipes techniques parce qu'elles sont aussi sur d'autres projets majeurs comme la refonte de la téléphonie, qui passe de l'analogique au numérique, et le changement de prestataire d'hébergement, la maintenance de tous les déménagements de toutes les directions – téléphonie, créer le service informatique, etc. Tout cela, ça doit être pris en compte parce que ça complique les conditions de travail, ça aggrave les conditions de travail de tout un service : qui est composé de 24 agents Louvre, plus un recrutement qui est en cours, plus 20 agents prestataires qu'on ne peut pas dissocier des agents du musée. Ces locaux, ces bureaux, tous ces coffres-forts, tous ces espaces dont ils ont besoin : superficie calculée 650 m². Il faut pouvoir donner des prévisions, en dehors du coût financier, de procéder à la réinstallation de la salle. Même si ce n'est pas maintenant, ce n'est pas dans 18 mois, pas dans deux ans qu'il faudra se poser ces questions.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres observations ?

Vous voulez que je réponde ?

Alexandra KARDIANOU

Si vous avez quelque chose à nous dire.

Jean-Luc MARTINEZ

Nous ne découvrons pas la question. Vous avez dit très bien les choses : un, à l'heure actuelle pour l'ensemble des locaux que nous louons, il n'est pas envisagé pour le déménagement de juin de déménager les personnels. Cela supposerait donc de louer d'autres espaces. On est très conscients de la difficulté qu'il y a à déménager certains mobiliers. Personne n'a dit que, par exemple, la salle informatique du musée était déménagée. Enfin, on mesure et on mesurera les difficultés de travail mais permettez-moi de vous dire qu'elles sont aussi importantes pour les personnels qui vont aller rue Sainte-Anne, qui eux aussi pourront compter les déplacements pour aller vers le Palais, qui eux aussi reçoivent des prestataires extérieurs. C'est une difficulté. Par ailleurs, vous avez raison de le dire, c'est un état de fait dans notre musée, même quand on est au 101 rue de Rivoli aller Porte des Arts c'est très loin, surtout si on transporte du matériel. Je le répète, nous savons tous que la solution idéale n'est pas accessible. Après, ce que je peux vous dire cependant c'est que pour que

l'ensemble de la direction médiation soit abrité au 101 il faut que les personnels de cet immeuble bougent.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Oui, juste très égoïstement vous parler de l'entité où je travaille. Mon service, carrément ! Car cela a un impact phénoménal sur la direction de M. LEDUC. Nous sommes impactés par le projet Pyramide, on en est très conscients : il est question de transférer le magasin d'habillement dans les fossés de Saint-Germain l'Auxerrois. Nous ne faisons pas de caprice, car mes collègues et moi on a des conditions de travail qui sont quand même un peu exécrables là où on est, là on aura la lumière du jour. Simplement, l'accessibilité pour aller dans cet endroit. Pour ceux qui ne connaissent pas – moi je connais –, c'est un escalier métallique, extrêmement glissant avec des petits trous dedans (les personnes qui ont des talons pourront tomber). D'une part, comment on y accède, c'est très compliqué. Deuxièmement l'alimentation du magasin : parce que le magasin reçoit, pour ceux qui ne le savent pas, les tenues des agents de surveillance qui pèsent à peu près 5 kilos, plus à peu près 100 à 150 cartons de vêtements d'ouvriers professionnels. Comment les porte-t-on ? Je ne pense pas que mes collègues, même s'ils sont très sympas, puissent jouer les sherpas.

J'entends bien qu'on manque de place, ça je comprends, mais ça devient un travail inhumain de nous mettre dans les fossés : ce n'est pas qu'on ne veuille pas y aller, simplement l'accessibilité des gens. Nous avons dans le service beaucoup de gens qui ont des problèmes de mobilité, nous ne nous voyons pas, moi et mes collègues, porter les tenues dans les vestiaires parce que même si on a dit que c'était proche des vestiaires, ce n'est pas réellement vrai.

Ensuite, quel impact cela a-t-il sur... parce que les agents vont déambuler à l'extérieur, pas à l'intérieur, donc ce n'est pas comme s'ils allaient au 101 rue de Rivoli, ça n'a rien à voir, ils font le tour et ils vont rentrer au bout du fossé. Donc moi je ne plaide pas pour dire que « c'est pas bien, c'est mauvais », simplement pensez aux agents qui vont y aller, et en plus comment accroche-t-on les tenues des agents. Il faut les accrocher, en plus quand on accroche des tenues c'est environ 1 500 tenues à accrocher : on ne peut pas mettre de barres M. RIEHL, vous ne m'écoutez pas mais ce n'est pas grave, ne vous inquiétez pas...

Jean-Claude RIEHL

Je peux vous répéter vos mots.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Non, d'accord. Comment on fait pour accrocher tout ça, et comment on fait pour avoir tout ce matériel à l'intérieur ? Le magasin n'est pas simplement un magasin où on habille des gens. On est tout le temps sollicités, toute l'année, par l'ensemble du musée, puisque nous fournissons des chaussures de sécurité aux ACO, à tous les départements. Donc comment allons-nous faire pour fonctionner ? Et je voulais vous demander : à quel moment déménage-t-on ? Parce que si on doit déménager en juin, alors les agents ne seront pas habillés, ça ce n'est pas possible.

Jean-Luc MARTINEZ

Alors d'abord un élément de réponse : je me permets de rappeler que j'hérite d'une situation. Je prends mes fonctions et je découvre que le magasin d'habillement disparaît. Vous vous en rappelez, Madame, c'est en visitant vos locaux que je vous ai demandé « qu'est-ce que vous devenez avec le projet Pyramide ? », et que là vous me dites « Nous ne savons pas ». En avril, vous ne savez même

pas où vous alliez. Entretemps, on a essayé de trouver une solution. La solution cible, c'est quand même de profiter de l'externalisation de nos réserves enterrées un jour pour retrouver un espace dans le Palais. Donc j'ai demandé que ce soit intégré au cahier des charges, et que le groupe de travail sur la fonctionnalité des espaces qui seront libérés à partir de 2017 intègre bien l'idée que l'on garde dans le Palais le magasin d'habillement, parce que j'ai bien conscience que pour la livraison comme pour la circulation des personnels il faut absolument que ce soit dans le Palais. Entretemps qu'est-ce qu'on fait ? Donc, voilà, alors première solution : rue Sainte-Anne, dans les locaux qu'on louerait en plus. Pour l'instant, on n'a pas ces locaux en plus, et comme vous me l'aviez dit dans la visite de la rue Sainte-Anne ça fait loin pour les personnels. Donc, on a cherché une autre solution provisoire, voilà. Ça pourrait être ces préfabriqués-là. Ce n'est pas favorable, seulement voilà.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Le problème il est aussi que logiquement quand on est livrés par nos prestataires, c'est livré directement à l'aire de livraison, ensuite le cariste nous emmène tout ça par un monte-charge. Ça veut dire que toute la charge qui va être portée par la société prestataire – parce que nous, nous ne le faisons pas –, c'est, on dépose le camion sur la rue, on traverse et on descend. Donc, par exemple, une livraison de tenues qui nous prend une demi-journée le matin, ce n'est pas une demi-journée qu'elle va nous prendre. Parce que quand les wagonnets arrivent, ce n'est pas une demi-journée, là.

Jean-Luc MARTINEZ

Je sais tout cela, mais nous sommes passés de « aucune conscience du problème » et « aucune solution » en avril, à une proposition de solution qui est en effet pas très satisfaisante mais nous n'avons pas d'espace dans le Palais.

Je vous le dis franchement : je n'occupe pas l'appartement d'Henri LOYRETTE, mon prédécesseur, donc il y a un appartement qui est vide mais – c'est dans le Palais – utiliser un appartement qui est normalement à destination du privé pour ça, on m'a dit que ce n'est pas possible. Aussi, il y a des problèmes d'accès, car c'est un appartement donc faire venir le matériel là pour livraison ça ne semble pas possible.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

C'est gentil !

Sophie AGUIRRE

Le problème, c'est quoi ? C'est que quand il y a des locations d'espace, dans la Cour Carrée avec des manifestations, c'est très souvent occupé par des camions. J'ai souvent vu au cours de l'année l'esplanade occupée par des camions. Ça veut dire qu'il faut quand même être sur les plannings... Pour le coup, on parlait de deux opéras en même temps mais là ce n'est pas dit que l'on pense à prévenir le magasin d'habillement au moment de location d'espace ou quand l'esplanade est occupée.

Et nous, ce qu'on voulait rajouter là-dessus, c'est que, ça nous a un petit peu frappés, c'est que nous, on s'est toujours battu, depuis les années 2000, pour qu'on sorte au maximum les salariés du sous-sol. Et là, on voit que c'est une période transitoire et on ne sait pas pourquoi le magasin d'habillement a forcément vocation à rester dans les sous-sols.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Oui, mais on sera à la lumière, quand même, il y a un peu de lumière.

Sophie AGUIRRE

Oui, mais autant on comprend qu'il y a besoin d'espaces de stockage, mais il faut penser aussi au personnel : pourquoi ça doit encore réintégrer des espaces de sous-sol, de réserve ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager d'autres solutions pérennes ?

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

En fait, on ne peut pas faire autrement. Là, je défends l'administration malheureusement : quand on nous livre les marchandises, c'est par la desserte intérieure et c'est beaucoup mieux pour nous parce que ça évite qu'il y ait trop de manipulations. Si on était à l'étage, il faudrait porter à chaque fois, ce serait un peu pénible. C'est vrai que le transport serait pénible.

Jean-Luc MARTINEZ

J'avais entendu en effet que la jonction avec l'aire de livraison, c'est primordial.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Oui, elle est primordiale.

Jean-Luc MARTINEZ

Après, maintenant on fait des systèmes d'éclairage qui ne remplacent pas la lumière du jour mais rendent un peu moins désagréable le fait de vivre en dehors de la lumière du jour.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

J'ajouterais quand même que quand nous ne sommes pas en période d'intense travail comme là on vient d'avoir les prises de mesures tout ça, on a quand même la possibilité de remonter à la lumière. Et dans les locaux prévus rue Sainte-Anne on a prévu effectivement cinq postes de travail pour les agents du magasin parce que deux fois par semaine nous sommes censés être en dehors du magasin.

Sophie AGUIRRE

Et donc, moi j'ai quand même une question, parce qu'actuellement ces bungalows sont occupés par les « Vigipirate ». Après, ils vont où ?

Sophie LEMONNIER

Il y a 180 m² disponibles actuellement.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Là on est à 250 m², en sachant que lorsque les vêtements des ouvriers arrivent, j'invite ceux qui le souhaitent à venir voir comment cela se passe, ils arrivent en cartons, et il faut faire des paquetages.

Sophie AGUIRRE

Pourquoi vous n'embaucheriez pas les « Vigipirate » ?

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Mais non, mais non. Donc là on aura un petit peu de difficultés et comment accroche-t-on les tenues des agents ? Parce qu'il y en a partout ! J'invite tout le monde à venir voir comment cela se passe.

Jean-Luc MARTINEZ

Je vous dis simplement : j'hérite d'une situation où il n'y a pas de solution. On en a cherché une, voilà. En termes d'accessibilité, c'est pas la bonne. Mais là aussi la boîte à idées est ouverte.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

L'espace, c'est une chose, mais l'accessibilité c'est relativement pénible. Et je ne vois pas comment on va arriver, nous, mais en ayant l'aide de la société extérieure qui nous aide, à faire par exemple une livraison en une demi-journée. Ça sera une journée voire deux journées.

Sophie AGUIRRE

Moi, j'ai une question : dans l'espace « domino », c'est-à-dire les anciens Arts de l'Islam inoccupés.

Jean-Luc MARTINEZ

Les collections du département des Arts de l'Islam.

Sophie AGUIRRE

Ah oui, parce que ça sert de réserve, alors ? Je ne sais pas parce qu'on n'y a pas accès. Maintenant, ça sert de réserve ? D'accord. Je me posais la question, simplement.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres remarques ?

Krista HENOCQ

Une rencontre par service pour expliquer un peu les choses sera-t-elle organisée ou pas ? Et on a le même problème dans mon service qu'à la DSI, avec le déménagement rue Sainte-Anne : problèmes de transport logistique, avec l'aire de livraison.

Jean-Luc MARTINEZ

Pardon de vous interrompre, Madame, ils ne sont pas plus loin que les agents qui sont au 162.

Krista HENOCQ

Pourquoi l'information concernant le déménagement à venir a été diffusée par « radio cantine Louvre » avant même d'être transmise aux représentants du personnel.

Après, sur la communication : c'est un sentiment, mais j'ai l'impression que l'information a été transmise de manière un peu légère. On apprend par « radio cantine Louvre » qu'on va déménager. Je pense que sur la méthode, il y a des choses à revoir, et que c'est assez mal reçu par les agents.

Jean-Luc MARTINEZ

Nous, on n'a rien dit avant ce comité.

Krista HENOCQ

Il y a eu des fuites, si vous voulez !

Mais de fait, on a appris à la cantine qu'on partait à Sainte-Anne. Apprendre de cette manière qu'on déménage...

Jean-Luc MARTINEZ

Je n'ai donné d'approbation à personne pour diffuser l'information tant que la proposition n'était pas construite. Pour moi, le comité qui doit recevoir l'information en premier, c'est celui-ci. Je crois que si on avait informé de manière personnelle certaines parties de la structure, vous n'auriez pas apprécié.

Jean-Claude RIEHL

Moi aussi, on est venu me voir en me disant « c'est vrai que je vais là, ou là, ou là ? ». Je ne le savais pas moi-même !

Krista HENOCQ

Je dis simplement qu'il est important de contrôler et diffuser l'information. D'autant que les déménagements, moi ça ne me pose pas de problèmes, mais il y a des gens qui sont très sensibles à cela.

Jean-Claude RIEHL

Oui, mais il y a un ordre à respecter : on doit d'abord passer en CHSCT avant de communiquer, c'est normal.

Hervé BARBARET

Nous aurions communiqué avant que vous n'auriez pas apprécié que cela ne se passe pas en CHSCT. L'étape 1, c'est ici.

Jean-Luc MARTINEZ

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Alexandra KARDIANOU

Vous permettez une très brève interruption de séance ?

Pause de 17h55 à 18h08.

Jean-Luc MARTINEZ

Si vous en êtes d'accord, nous passons au vote ? A moins qu'il y ait d'autres observations ? Qui vote pour ce principe de réorganisation spatiale ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Pour : 0

Contre : une voix (un représentant de SUD CULTURE)

Abstentions : toutes les organisations syndicales.

Sophie AGUIRRE

Vous avez des contraintes, on peut les entendre, mais on s'exprime en tant que représentants du CHSCT, et on s'intéresse aux conséquences de la réorganisation, c'est-à-dire les contraintes globales pour les agents. C'est pas par rapport à la façon dont vous gérez ces contraintes, mais pour nous, disperser les services sur plusieurs sites n'est jamais bon pour le collectif de travail. Après, on les entend les contraintes, mais nous on peut s'en abstraire.

Jean-Luc MARTINEZ

Merci.

3) Projet Pyramide : point oral (pour information)

Jean-Luc MARTINEZ

Nous allons passer au point 3, c'est donc pour information un point d'étape du projet Pyramide. Vous avez suivi l'évolution de ce projet : on a souhaité en effet à chaque fois vous informer. Il y a eu, en effet, en guise d'introduction et avant de laisser la parole à Cristina HAYE, un document qui a été émis à l'issue notamment de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH). Nous sommes passés devant la CNMH le 2 décembre 2013, commission qui a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet, à l'exception notable du principe de réalisation d'un volume construit dans le hall Charles V. Nous étions donc début décembre. Comme vous le savez, il s'agit d'un avis de la CNMH. Seule la ministre a possibilité de passer outre cet avis. Personnellement, et là c'est ma décision pleine et entière, je n'ai pas souhaité passer outre cet avis.

Elise MULLER

Quand c'est l'avis des CAP, ça vous gêne moins ! Mais passons.

Jean-Luc MARTINEZ

Et voilà. Donc nous avons travaillé à une hypothèse. Je laisse Cristina vous la présenter.

Cristina HAYE

Ce qui a été retenu, c'est la poursuite de tout ce qui est accès au belvédère. Richelieu, donc on va doubler l'entrée poste de contrôle Richelieu. Tout ce qui se passe dans de projet sous le hall Napoléon, aussi, avec la partie accueil, billetterie, bureaux, bagagerie et sanitaires. Est-ce que vous avez besoin que je rentre dans le détail ?

Jean-Luc MARTINEZ

C'est-à-dire qu'il s'agit du projet tel qu'il avait été développé dans tous ses aspects. Je me permets de compléter, Cristina, c'est qu'en fonction de l'avis négatif porté sur le hall Charles V, on a... vous vous souvenez peut-être qu'il y a un aspect de ce projet qui est très important pour la gestion des flux des visiteurs à l'avenir, c'est la multiplication des pôles de sécurité. Donc, il y avait en option le fait de dédoubler l'accès à Richelieu. La CNMH a donné son avis favorable sur ce point, donc on a considéré qu'il fallait que ça devienne une réalisation. On vous proposerait de faire un double sas sous Pyramide, un double sas sous Richelieu et le sas qui est actuellement au Carrousel à Richelieu.

Cristina HAYE

Juste, peut-être une précision pour ce qui est de l'accueil des groupes, qui devait aller à Charles V. C'est une solution qui, du coup, au vu de l'avis de la CNMH, a été réévaluée. Donc aujourd'hui le nouveau projet d'accès groupes prévoit qu'il reste à l'endroit, sous Pyramide, où il se trouve aujourd'hui, avec un déménagement de la médiathèque et des ateliers qui sont en mezzanine, pour récupérer des surfaces. C'est un projet qui se fera dans un planning après celui des travaux suite de l'intervention.

Hélène CHANTEMERLE (CGT)

En tant que responsable de l'accueil des groupes, je connais bien le sujet. On avait bien travaillé d'ailleurs là-dessus dans le cadre de l'ancien projet. Il y a eu des réunions de travail là-dessus. Moi je voulais vous dire que nous, on est assez contents de rester sous Pyramide mais je pense que pour ce qui concerne les groupes avec intervenants, c'est important que l'accueil reste sous Pyramide. Par contre, sur l'ancien projet, ce que nous on trouvait bien c'est que les groupes autonomes, qui représentent effectivement un encombrement énorme sous Pyramide, et qui sont les plus nombreux puisqu'on en accueille entre 200 et 400 par jour (ça dépend de la saison), c'était bien qu'ils soient accueillis et qu'ils aient des vestiaires là-bas. Ce qui pose peut-être un peu problème dans le nouveau projet, c'est d'imaginer qu'on va pouvoir recevoir tous ces groupes dans ce qui est actuellement ce hall. Le problème, c'est de les accueillir sous la Pyramide. Je ne suis pas sûre que tout ait été prévu pour. Par contre, pour l'activité des groupes avec conférenciers, c'est tout à fait possible.

Moi, je relevais, dans cette espèce d'ébauche de petites choses, des incohérences. Et page 7, point 5 du programme, toute cette partie qui concerne les groupes autonomes, je ne vois pas tellement pourquoi on leur réserverait un espace de repos, de travail, pour les guides surtout que ce n'est pas vraiment une de leurs demandes. Je sais aussi qu'eux, les groupes autonomes, étaient très contents d'aller au hall Charles V, ils étaient près des autocars, etc.

Jean-Luc MARTINEZ

Je vais attendre que vous ayez terminé vos remarques pour répondre.

Hélène CHANTEMERLE

En ce qui concerne la mezzanine et l'accueil des groupes avec conférenciers RMN, il faut prévoir un espace de stockage pour les écouteurs.

Et puis, on se demandait aussi : dans cet espace-là, avec les ateliers, il y a aussi les bureaux d'une partie de la Direction de la production culturelle (DPC) qui travaille en relation directe au quotidien avec nous. Ces bureaux-là vont-ils partir aussi ?

Jean-Luc MARTINEZ

Pour vous répondre sur le fond, pour vous répondre dans les détails : le travail que vous avez fait est absolument nécessaire et n'a pas été perdu. Il faut refaire ce travail avec la nouvelle hypothèse, pour voir dans le détail les fonctionnalités de ces espaces et sur le calibrage c'est une question que vous soulevez avec justesse : est-ce que vraiment c'est calibré pour accueillir le flux des groupes autonomes, etc. ? C'est pourquoi il faut reprendre le travail à l'aune de cette hypothèse. Vous voyez page 9, quand il y a écrit « *élaboration du programme au premier semestre 2014 et étude de conception de mars 2014 à fin 2015* », donc on a quand même pratiquement deux années qui s'ouvrent devant nous pour maintenant affiner cette hypothèse.

Nous sommes obligés de le faire, puisque comme l'a rappelé Cristina le chantier du hall Charles V n'était pas possible que parce que l'alimentation de ce chantier se faisait d'une autre manière que le chantier sous Pyramide, et qu'il pouvait y avoir deux chantiers consécutifs, parallèles : et le hall Charles V, et les travaux sous Pyramide. Là maintenant on ne peut pas faire en même temps tous les travaux prévus et la rénovation du hall d'accueil. Donc de toute façon ce sera consécutif, donc

on a quand même deux ans devant nous pour reprendre l'étude et répondre à toutes les questions qui se posent.

Ensuite, en effet, l'enjeu est de savoir comment accueillir les groupes autonomes. Vous me dites que ce n'est pas leur demande, c'est vrai, mais en même temps c'est un enjeu fort : si l'ensemble des flux passent bien par la Pyramide – c'est l'une des raisons qui nous a fait choisir les deux entrées par Richelieu, car il y a des moments où on sera obligés d'ouvrir en entier les deux accès par Richelieu –, c'est aussi parce qu'il y a un enjeu fort (alors cette hypothèse demande d'être affinée, travaillée, ce sont vos métiers vous connaissez les usages). Mais l'hypothèse c'est que si l'espace de vestiaire de ces groupes autonomes est bien à ce niveau-là, s'il y a des petites salles d'accueil pour qu'ils puissent attendre – parce que ce qu'on observe aujourd'hui avec les guides des groupes autonomes c'est que le temps qu'ils viennent chercher les autorisations, les groupes attendent quelque part, soit ils attendent sous Richelieu, soit sous Pyramide –, l'hypothèse pour que ça fonctionne en effet c'est que ces groupes autonomes, en tout cas une partie de ces groupes autonomes (c'est tout l'enjeu du travail de calibrage) viennent à cet emplacement. Pour qu'ils viennent, il faut que le vestiaire soit là, qu'il y ait des espaces d'accueil, qu'il y ait des toilettes pour eux. Mais la question se pose en effet : si les guides qui parfois font plusieurs visites dans la journée, s'ils avaient un espace spécifique alors peut-être qu'ils viendraient, ces guides, dans cet espace, et si eux ils sont là alors ils feront venir leurs groupes qui n'attendent pas alors sous Pyramide.

Hélène CHANTEMERLE

Il y en a sept par quart d'heure, quand même.

Jean-Luc MARTINEZ

C'est une question de calibrage : il ne s'agit pas d'accueillir tous les groupes, mais peut-être une partie de ces groupes. Vous avez raison, c'est une esquisse de solution seulement, sachant que nous aussi on croyait à l'hypothèse du hall Charles V.

Hélène CHANTEMERLE

Après, on ne comprend pas très bien aussi le calendrier : car tout cela est dépendant de la bibliothèque qui doit partir, de ses réserves à déménager, etc. Alors on n'arrive pas bien à voir. On a peur de se retrouver pendant longtemps en situation de travaux, c'est cela qui nous effraie.

Jean-Luc MARTINEZ

Cela, je l'entends tout à fait. Après, je vous le répète : on va passer le premier semestre de cette année – sur le principe, on en a parlé avec le ministère et avec la direction générale des patrimoines suite à l'avis de la CNMH –, on a six mois pour affiner les choses et notamment pour affiner le calendrier. On verra aussi quel type de travaux d'amélioration pourrait être fait pendant ce temps, pour qu'en effet ce soit le moins pénalisant possible. L'idée ce serait de phaser les travaux dans l'accueil des groupes entre fin 2014 et l'année 2016. Mais vous avez raison, il s'agit là aussi de trouver de la cohérence.

Cristina HAYE

Je souhaiterais apporter une précision, c'est qu'on était obligés dans le temps qui nous était imparti de vérifier juste la faisabilité de cette hypothèse en termes de mètres carrés. Bien évidemment, on va maintenant faire – de la même manière qu'on l'a fait jusqu'à maintenant – un travail avec vous pour vous associer à tout ce qui est définition précise de ces locaux.

Jean-Luc MARTINEZ

Comme vous le savez, nous faisons toujours des points réguliers avec le personnel. Le 14 février est prévue une communication aux personnels du musée, comme on l'avait fait. Le 14 février à 9h00 dans l'auditorium du musée, on fera un point d'étape pour présenter à la fois ce qui a été lancé et ce qui viendra. Madame ?

Catherine MALLEGOL

Justement je voudrais savoir à quel moment la médiathèque déménage. Est-ce que vous pourriez nous donner les dates, et nous dire qui assure le déménagement il y a 4000 ouvrages entre l'extension et la médiathèque plus les autres supports.

Sophie LEMONNIER

Il y a deux phases successives, qui concernent les espaces ateliers et les espaces du magasin d'habillement. On a parlé tout à l'heure de la date du déménagement du magasin d'habillement, c'est la même date sur cette extension. Sur la partie accueil des groupes, sur le planning du chantier d'affectation des espaces, il faudra déménager les espaces de la DASV qui se trouvent à présent au nord sous Pyramide. Ça c'est un déménagement qui est prévu fin mars...

Catherine MALLEGOL

Ça veut dire que les agents de la DASV viendront fin mars occuper la médiathèque ?

Sophie LEMONNIER

Non. La réaffectation sera faite dans un second temps.

Catherine MALLEGOL

Mais fin mars, la médiathèque sera fermée ? 2014 ?

Cristina HAYE

L'étape suivante, c'est l'aménagement des espaces libérés pour l'installation des bureaux de la DASV, qui aura lieu en avril et mai pour un aménagement et déménagement...

Catherine MALLEGOL

Parce que nous, nous faisons des prêts. Alors fin mars 2014, c'est à peine dans un mois !

Sophie LEMONNIER

Un mois et demi.

Catherine MALLEGOL

On joue sur les mots, là : un mois, un mois et demi.

Sophie LEMONNIER

On n'a pas encore les solutions alternatives, on a parlé tout à l'heure de Mollien avec Brice MATHIEU sur des endroits. Mais il faut voir ce qui est accessible, ou pas accessible, parmi les fonds.

Catherine MALLEGOL

C'est à extensions, ce qui n'est pas accessible, c'est tout ce qui est échange ou prêt. Ce qui est accessible, c'est à la médiathèque.

Alexandra KARDIANOU

Mais vous pensez où, à Mollien pour le stockage ?

Jean-Luc MARTINEZ

Il y a des espaces qui sont ici en bas, où avait été installée provisoirement une partie de la bibliothèque du département des Antiquités orientales. Des bureaux qui peuvent être utilisés.

Après, je comprends votre surprise face à ces délais. Mais je vous rappelle que si l'avis de la commission en décembre avait été favorable l'hypothèse de départ n'aurait pas été abandonnée.

Elise MULLER

Alors premièrement, dans un premier temps déjà on demande communication des deux avis de la commission : l'avis défavorable et l'avis réservé. Dans un deuxième temps on demande que la CNMH vienne rendre compte en CHSCT et on vous rappelle que le CHSCT du Louvre a voté pour le projet Pyramide tel qu'il avait été présenté et on note quand même qu'entre l'avis du CHSCT et celui de la CNMH, vous avez choisi de ne pas retenir l'avis du CHSCT.

Jean-Luc MARTINEZ

Ce n'est pas comme cela que ça se pose, Madame. Nous sommes établissement public et nous devons passer, pour tout ce qui est monument historique, devant une commission qui émet un avis. En l'occurrence, cet avis est en contradiction avec ce que l'établissement ou les instances avaient souhaité. Donc moi, en tant que chef d'établissement je dois prendre acte de cet avis contraire.

Sophie AGUIRRE

Nous, ce qu'on vous demande, c'est de nous communiquer cet avis avec les argumentaires, puisque je suppose qu'il y a des recours. Parce que je veux dire il y a un moment... ça fait 20 ans...qu'on me cite un seul des problèmes CHSCT où on n'a pas eu une obstruction soit des Architectes des bâtiments de France (ABF), soit de la CNMH. Moi, je veux voir leur avis ! Parce que ça veut dire quoi ? Que le hall Charles V, le garder comme il est c'est beaucoup mieux que de l'aménager ? Alors moi je veux voir leur argument.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame, sachez que pendant quatre heures j'ai essayé de défendre le projet.

Sophie AGUIRRE

C'est pour cela que j'aimerais avoir l'avis avec les arguments.

Jean-Luc MARTINEZ

Vous lirez le compte rendu et les arguments qui nous ont été avancés. Mais il y a eu vote et à l'unanimité.

Sophie AGUIRRE

C'est pour cela qu'on aimerait pouvoir les saisir. Peut-être qu'on n'y arrivera pas, mais enfin.

Jean-Luc MARTINEZ

Pour que vous sachiez et pour que vous soyez pleinement informés, étant donné que l'avis contraire a été émis par cette commission en décembre, nous nous avons été obligés de déposer le permis sans le hall Charles V, parce qu'on ne pouvait pas déposer le permis du hall Charles V après l'avis négatif. Donc pour ne pas retarder le projet on a déposé tous les éléments sauf le hall Charles V.

Elise MULLER

Entendez aussi que hors cadre intra-Louvre il y a un vrai problème sur ces validations par la commission.

Jean-Luc MARTINEZ

Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire.

Sophie AGUIRRE

C'est pour cela qu'on vous demande communication, *in extenso*, de l'avis officiel pour que nous en tant que CHSCT on puisse réagir et dire. Non, mais, je veux dire, à chaque fois dès qu'il s'agit de conditions de travail ou même de sécurité du public il y a des soucis. A un moment, il faut quand même qu'ils viennent sur le terrain.

Jean-Luc MARTINEZ

Je me suis beaucoup agacé pendant la réunion de la commission. Madame ?

Catherine MALLEGOL

La question qu'on se pose : fin mars 2014, bon. Alors d'une part qui va assurer le déménagement ? Et que deviennent les agents qui travaillent à la médiathèque ?

Jean-Luc MARTINEZ

Vous avez déjà des bureaux à Marengo.

Catherine MALLEGOL

Non, moi je ne travaille pas à Marengo. Je suis à l'accueil des groupes.

Jean-Luc MARTINEZ

A Marengo, il y a des espaces possibles, et aussi à Mollien.

Comme je vous l'ai dit, de toute façon, il y aussi le projet – au-delà de l'urgence liée au projet Pyramide –, l'idée de rattacher la médiathèque à la direction recherche et collections, avec du coup un travail à faire qui consiste à la fois à faire l'état du fonds et de préparer avec le personnel de cette nouvelle direction le futur déménagement et le futur fonctionnement de cette médiathèque au sein de cette direction.

Catherine MALLEGOL

Marengo, apparemment, les locaux vont partir ?

Jean-Luc MARTINEZ

Ceux-là, pas tout de suite.

Catherine MALLEGOL

Par ce qu'on a aussi un centre de documentation à Marengo. Je vous parle de la médiathèque propre, et moi je suis sous Pyramide, c'est-à-dire au-dessus de l'accueil des groupes. Donc je voudrais savoir ce qu'on va devenir, parce qu'on est quand même quatre personnes et demi, et qui assure le déménagement puisque la médiathèque ferme fin mars 2014.

Jean-Luc MARTINEZ

Je le répète, Madame, ce n'est pas vous qui assurerez le déménagement, c'est le service logistique qui va prendre en charge le déménagement. Il y a une étude à faire pour les possibilités de stockage à Mollien et la possibilité d'une continuité de service à Mollien ou à Marengo. Il reste à choisir la solution la meilleure. Rassurez-vous, on attendait ce comité pour ensuite travailler avec vous. Il va falloir calibrer la continuité du service public en fonction de l'espace et des difficultés.

Alexandra KARDIANOU

On aura un calendrier des opérations ?

Cristina HAYE

Il vous sera présenté au CT du 11.

Alexandra KARDIANOU

D'accord.

Hélène CHANTEMERLE

Donc pour que tout soit fini, cette nouvelle installation, c'est prévu pour 2016 ?

Cristina HAYE

Oui.

Hélène CHANTEMERLE

Vous parliez de légers travaux d'amélioration qui devraient avoir lieu ; qu'en est-il vraiment ?

Jean-Luc MARTINEZ

Voilà, le dossier est dans cet état-là. On a six mois pour travailler avec vous même plus à la fois trouver la meilleure solution pour la médiathèque et pour trouver aussi comment vous allez vivre dans ce lieu et comment l'améliorer.

Hélène CHANTEMERLE

Il y aura des séances de travail ?

Jean-Luc MARTINEZ

Oui, on attendait ce comité pour lancer des séances de travail. Rassurez-vous, Madame. Je pense que tout le monde était content du mode d'élaboration du précédent projet, nous maintiendrons ce rythme de travail.

Cristina HAYE

Juste pour préciser la suite du calendrier : on fera une consultation détaillée, pour laquelle les séances de travail comme on avait fait pour la phase précédente sont en train d'être calées. Il faut regarder les dates avec les directions. On rentrera plus dans le détail de ce qui a été fait. Parallèlement, on fera un travail sur la partie « accueil ». Nous on a fait juste pour l'instant une vérification du fait qu'en termes de surface cette nouvelle hypothèse correspond, en mètres carrés, aux demandes et aux besoins. Avant de faire cette nouvelle proposition, on était obligés de vérifier que ce n'était pas quelque chose qui ne marchait pas. Maintenant, il faut rentrer dans le détail.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame KARDIANOU ?

Alexandra KARDIANOU

Excusez mon ignorance : cela consiste en quoi l'avis réservé sur le projet proposé par Scarch ? Il y a l'avis défavorable, ça je comprends, mais avis réservé... sous réserve de quoi ?

Jean-Luc MARTINEZ

En fait, je ne sais pas si vous savez comment se passe la réunion de la CNMH : on vient présenter les choses. Là, on a présenté avec le cabinet Scarch, ils avaient reçu à l'avance les plans, etc. Après, ils posent plein de questions (plein de questions qui vous auraient beaucoup énervés, d'ailleurs, et qui m'ont personnellement beaucoup agacé). J'ai répondu, après ceux qui instruisent quittent et la commission délibère à huis clos. Donc nous ne savons pas les raisons précises...

Sophie AGUIRRE

Ah, ce n'est même pas argumenté, alors ?

Jean-Luc MARTINEZ

Non, nous ne savons pas les raisons précises de leur vote négatif. Ce qu'on peut dire, c'est que dans les nombreuses questions qu'ils nous ont posées il y avait l'idée qu'on ne construit pas un bâtiment dans un monument historique. Alors je me suis permis de leur dire quand même que dans le monument historique en question il y avait un MacDonald's...

Ils ont posé la question « mais est-ce que vous pourriez faire quelque chose d'éphémère ? ».

Sophie AGUIRRE

Parce qu'il en faut pour abîmer le béton du XX^e siècle qu'il y a en dessous !

Jean-Luc MARTINEZ

On leur a dit qu'on n'allait pas utiliser l'argent du contribuable français pour dépenser de l'argent et faire une autre solution après. Bon. Mais leurs questions supposent leur argumentaire. Ensuite ils nous ont posé plein d'autres questions...

[A la demande de M. MARTINEZ, les échanges qui suivent sont hors PV]

Alexandra KARDIANOU

Une deuxième et dernière question très terre à terre : lors d'une réunion du CHSCT, je crois, sur le projet Pyramide, on avait demandé une étude sur les bruits pendant les travaux. Pendant les travaux qui vont démarrer on avait demandé de faire une étude pour éviter les nuisances sonores pour tous ceux qui restent travailler. On m'a soufflé cette problématique lors de la préparation. J'avoue que je n'ai pas cherché à voir l'historique de la question mais il était question de faire une étude avec Scarch pour éviter les nuisances sonores pendant la première phase des travaux parce qu'il y a encore des agents qui restent travailler sur les secteurs mitoyens.

Cristina HAYE

Je sais que nous avons fait une étude de travaux pour voir quelles sont les conséquences, pendant qu'on démolissait, sur l'auditorium et voir si dans leur activité il y avait des nuisances sonores. Vous pouvez avoir ce retour. Après il faut savoir que le chantier est délimité par une paroi étanche jusqu'en haut avec une certaine épaisseur.

Alexandra KARDIANOU

D'accord.

Cristina HAYE

Mais par contre c'est vrai qu'on peut vous donner la partie de l'étude qui avait été faite sur l'auditorium.

Alexandra KARDIANOU

D'accord, merci.

Yann ROGIER

Le CHSCT est fondé à exiger qu'un certain nombre d'engagements soient pris sur les nuisances de chantiers, sur les performances en termes de nuisances sonores, de poussière, ou d'infiltration. Vous pouvez demander que des engagements soient pris sur ce point.

Alexandra KARDIANOU

On va voir selon votre étude.

Cristina HAYE

Nous vous donnerons le planning, et vous dirons quelles sont les zones, comment se fera la séparation, s'il y a vraiment de l'étanchéité, etc.

Alexandra KARDIANOU

Cela vous convient, Monsieur ROGIER ?

Yann ROGIER

Oui.

Jean-Luc MARTINEZ

Docteur, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Dr Anne CHERIN

Je voulais dire que je porterai un point de vigilance sur cette question des nuisances sonores.

Hélène CHANTEMERLE

Une autre chose à envisager aussi, la question de la réception des travaux par les agents, c'est aussi une question importante.

Cristina HAYE

Nous en reparlerons.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres observations ou remarques ?

4) Questions diverses

Jean-Luc MARTINEZ

Y a-t-il des questions diverses ? Oui.

Jean-Louis RUELLAN

Par rapport aux services au niveau des étages du 101, rue de Rivoli. On a eu des collègues impactés par un taux d'absentéisme à l'accueil. Je ne sais pas où cela en est.

Jean-Luc MARTINEZ

On a été en effet saisis de la question. Il y a eu un cas exceptionnel. 30 % des effectifs qui étaient malades, c'est un peu difficile de les remplacer. J'ai demandé à Serge et à ses équipes de demander à ce que ce poste soit ouvert comme les autres, avec la même régularité, et que si par hasard il y avait des problèmes ils nous soient remontés.

Serge LEDUC

On a eu en effet un fort taux d'absentéisme pour raisons médicales, et 30 % d'effectifs en moins alors que dans ce service c'est extrêmement rare, on a plutôt un taux de présentéisme remarquable. S'est ajoutée à cela la vacance de deux postes : un qui a été pourvu, l'autre qui doit l'être prochainement. Voilà, normalement nous sommes revenus à une situation normale.

On a regardé également dans l'historique de ce poste d'accès le nombre de fois où il avait été fermé, bon on n'est pas remontés jusqu'à très loin, mais sur les huit dernières années il a été fermé cinq fois, et deux fois pour des raisons de mouvements sociaux internes ou externes qui avaient un impact sur le musée. On a bon espoir maintenant de revenir à la normale.

Jean-Louis RUELLAN

Ce serait bien de transmettre l'information aux agents. Moi, je veux bien le faire, mais bon, juste une petite info ce serait bien.

Serge LEDUC

J'en prends note.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres questions ?

Sophie AGUIRRE

Alors, moi ce sont des camarades du CHSCT du C2RMF qui m'ont dit qu'ils avaient souvent des questions dans leur CHSCT, que souvent ils avaient des problèmes techniques liés aux bâtiments qui sont au Louvre, et qu'ils aimeraient bien qu'un expert du musée du Louvre puisse venir parce que souvent ils tournent en rond. Personne du Louvre n'étant là, ils n'ont pas forcément de réponse à leurs questions d'ordre technique.

Sophie LEMONNIER

J'ai rencontré il n'y a pas longtemps une dame qui est arrivée au C2RMF et un monsieur qui travaille sur les aspects techniques, et nous avons décidé d'échanger plus régulièrement avec eux sur les questions techniques qu'ils rencontrent : sur la question du monte-charge, par exemple, les problèmes de badges qu'ils avaient, etc. On a plus de contacts maintenant que par le passé.

Sophie AGUIRRE

Est-ce qu'un expert du musée pourra venir, alors ?

Hervé BARBARET

Sur le principe, je pense qu'il n'y a pas de problème. Dès lors qu'il est demandé par le CHSCT du C2RMF qu'un expert, on va dire une personne du Louvre, participe et réponde à une question, en principe il n'y a pas de problème. Dans ce cas-là, il faut dire aux membres du CHSCT qu'il faut bien anticiper et préparer la question. Mais sur le principe, il n'y a pas de problème.

Sophie AGUIRRE

J'ai une autre question, et c'est vraiment la question, parce que j'ai découvert par hasard qu'il y avait une réunion à Versailles avant l'ouverture au public de l'endroit où il y a les moulages du Louvre. Cet endroit, il est à Versailles ? Il est où ?

Jean-Luc MARTINEZ

Quand l'établissement public ou domaine du château de Versailles a été créé, à ce moment-là on a intégré les petites écuries du Roi au domaine. Je vous dis cela parce qu'autrefois les petites écuries du Roi étaient affectées à la Direction des musées de France (DMF). Dans les petites écuries, comme vous le savez, il y avait à la fois le service de restauration des musées de France, et la DMF avait envoyé de 1970 à 1978 les collections de moulages de plusieurs institutions de France. La situation a été juridiquement résolue en 2002 : la petite écurie relève du domaine du château de Versailles, en revanche le musée du Louvre en est sous-affectataire c'est-à-dire que nous occupons avec accord une partie de la petite écurie. C'est la raison pour laquelle lorsque les deux établissements ont travaillé à l'ouverture de ce lieu qui présente les moulages de la collection relevant maintenant du département des Antiquités Grecques Etrusques et Romaines, mais aussi une partie des sculptures du château de Versailles, comme nous sommes dans le domaine du château de Versailles, c'est le personnel du château de Versailles qui ouvre ce lieu. C'est une situation particulière : nous sommes à Versailles, avec une partie des collections du musée du Louvre.

Sophie AGUIRRE

Je vous pose la question car pour l'instant c'était temporaire. Je pose la question au niveau du CHSCT pour savoir ce que c'était que ce lieu.

Elise MULLER

Sinon, une information, c'est qu'on a un nombre de remontées négatives assez inquiétant de la part des agents de la direction de l'accueil du public concernant leur visite auprès du médecin de

prévention. Là on arrive à un stade où vraiment il y a un souci et il faut en parler en instance. On avait déjà évoqué un certain nombre de problèmes mais là il fallait en parler. Sur le contenu des difficultés, ça reste bien sûr confidentiel.

Charlotte LEMOINE

Il y a eu des remontées, après je ne sais pas s'il y a un nombre important ou pas important. Ce qui est sûr c'est que ce qui a été convenu avec Jean-Luc ROUSSEAU est quand il y a des difficultés en tout cas ponctuelles il y ait une possibilité de contre-expertise au sein du service médical.

Sophie AGUIRRE

Comme l'ancienne bibliothèque des musées de France va bientôt partir à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), ça risque d'avoir des conséquences, avec l'ascenseur trop étroit, etc. Même pour passer les volumes, quand on connaît les lieux, entre les escaliers de 40 centimètres et le tout petit ascenseur on pense qu'il y aura quand même des répercussions sur les activités de ce côté-là et que ça serait bien d'anticiper aussi et qu'on soit informés. Parce que même si ça ne concerne pas directement le Louvre, ça aura forcément un impact sur les services qui travaillent dans la zone parce qu'ils seront vraiment tout près.

Sophie LEMONNIER

C'est vrai que ça complique.

Sophie AGUIRRE

On déménagera par les fenêtres, sûrement, mais ça risque d'avoir des répercussions quand même.

Sophie LEMONNIER

Nous verrons cela avec les agents le moment venu.

Jean-Luc MARTINEZ

Nous-mêmes, Madame, nous n'avons ni calendrier précis, ni plan d'action.

Sophie AGUIRRE

Ce que je sais, c'est qu'ils sont en train de commencer, et qu'un groupe de travail du CT de la DG Patrimoine a été monté. Il y a des choses qui commencent à bouger et il faudra être vigilant sur ce point.

Jean-Luc MARTINEZ

Madame KARDIANOU ?

Alexandra KARDIANOU

J'aurais une question mais vu l'heure tardive je vais juste l'évoquer. Je veux bien prendre rendez-vous pour un peu plus de détails techniques parce que ça concerne la téléphonie et l'autocom. Je vous passe le détail parce que moi-même je serai incapable de reproduire ce qu'on m'a dit. Mais il

y a un changement au niveau de la téléphonie, et ils ont un problème pour les achats d'autocom, car ils sont dans l'impossibilité de mettre en place le nouveau système avant le déménagement à Saint-Honoré.

Jean-Luc MARTINEZ

De quel personnel parlez-vous ?

Alexandra KARDIANOU

Du service informatique. Donc ils ont problème d'achat d'autocom pour deux mois, pour faire la transition entre le système actuel et le nouveau. Je vous le dis parce que c'est trop technique pour détailler maintenant, mais je voudrais prendre rendez-vous pour en reparler.

Jean-Luc MARTINEZ

Pardon de vous le dire, mais pourquoi ne viennent-ils pas nous voir directement ?

Alexandra KARDIANOU

Parce qu'ils m'ont posé cela comme question diverse.

Jean-Luc MARTINEZ

C'est de l'achat de matériel. Je veux bien en parler avec vous, mais enfin...

Alexandra KARDIANOU

Mais pour eux c'est un problème d'achat d'autocom pour deux mois sachant qu'après il ne servira plus. Et cela suppose une charge de travail supplémentaire. C'est en rapport aux conditions de travail.

Hervé BARBARET

On note le point, Madame. On note le point en tout état de cause.

Jean-Luc MARTINEZ

D'autres questions ? Alors nous levons cette séance. Merci.

Fin de la séance à 19h00.

Le Président
Jean-Luc MARTINEZ

Le Secrétaire du CHSCT
Alexandra KARDIANOU